



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2023

Publication électronique le : 20 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Ingrid GAILLARD

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN.

Absent(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Laurent DUPORGE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. François LEMAIRE, M. Steeve BRIOIS, M. Philippe DUQUESNOY, M. Daniel KRUSZKA, Mme Maryse POULAIN, Mme Cécile YOSBERGUE.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2023-414)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1431-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment, ses articles L.113-8 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Après en avoir informé la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2023 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Valérie CUVILLIER et Cécile YOSBERGUE ainsi que Messieurs Laurent DUPORGE, Philippe DUQUESNOY, André KUCHCINSKI, Daniel MACIEJASZ, Daniel KRUSZKA et Steeve BRIOIS, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur François LEMAIRE, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la commune de Leforest, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais, l'association Nœux Environnement et l'école de voile de Berck-sur-Mer, les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, une subvention de 457 482 € pour son projet d'Académie de l'Hospitalité, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, une subvention de 34 000 € pour son projet de reconquête hydraulique et environnementale du courant de la Motte, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la commune de Leforest, une subvention de 310 000 € pour son projet de reconstruction d'une piscine, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais une subvention de 25 416 € pour son projet d'extension de son entrepôt de stockage, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à l'association Nœux Environnement, une subvention de 300 000 € pour son projet de démonstrateur de la transition énergétique et environnementale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer au Club École de voile de Berck-sur-Mer, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation-extension de son bâtiment d'accueil, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la commune de Leforest, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais, l'association Nœux Environnement et le Club Ecole de voile de Berck-sur-Mer, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 9 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 7 de la présente délibération seront imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial – Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 430 000,00 €	560 000,00 €
C05-420C01	2324//90420	Fonds d'innovation territorial – Action sociale	270 000,00 €	25 416,00 €
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial – Aménagement et environnement	3 300 000,00 €	791 482,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 67 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 11 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National)</p>
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

62

Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération de **Lens-Liévin**

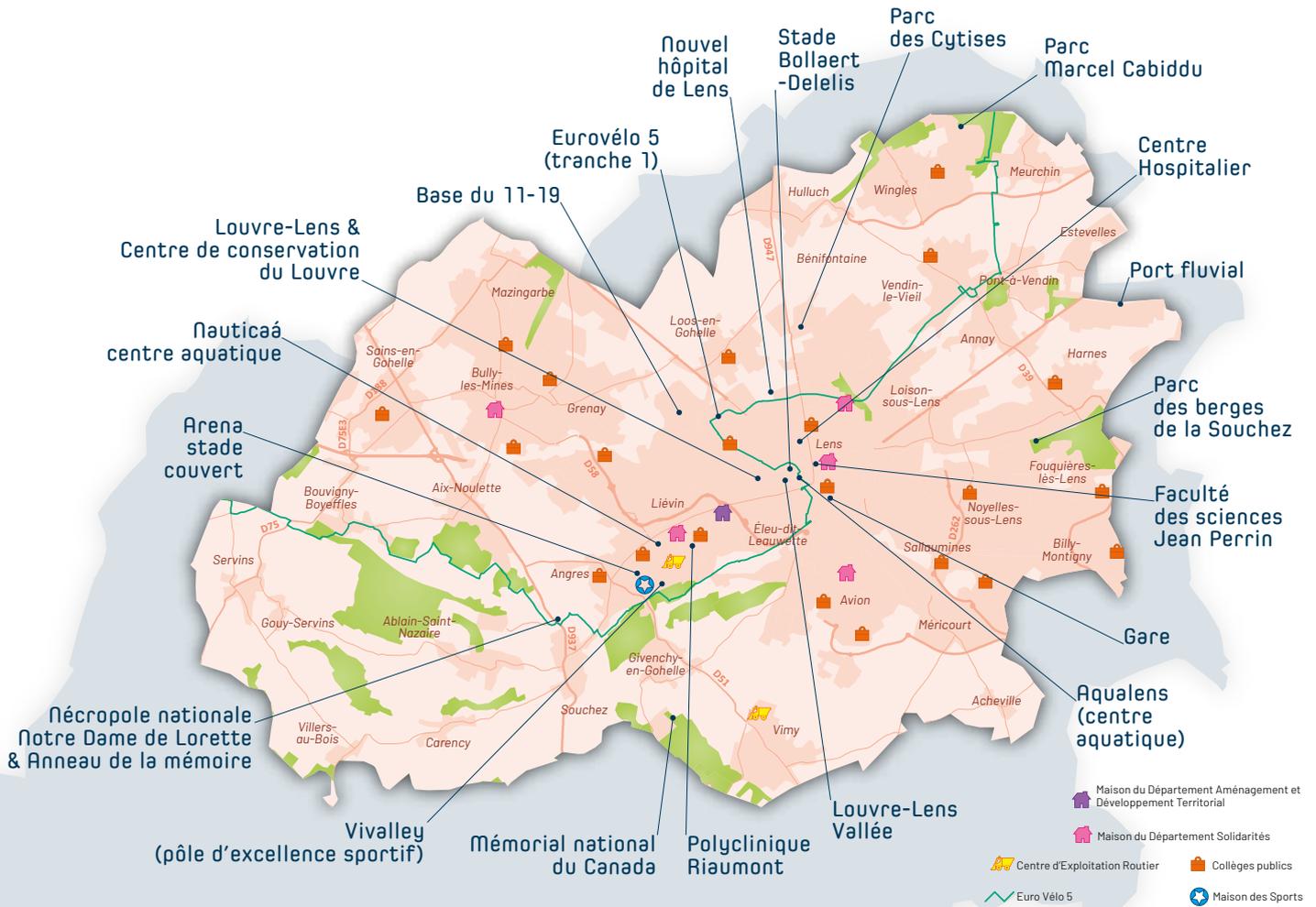


Photos Yannick Cadart

Photos Yannick Cadart

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Le territoire de Lens-Liévin





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

« Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double ». Ces mots d'Isaac Newton résument l'état d'esprit de la contractualisation entre le Département du Pas-de-Calais et notre agglomération.

Le contexte que nous traversons, est marqué par des crises dont les conséquences ne peuvent encore être pleinement mesurées, et face à nous des défis majeurs émergent, impliquant notre engagement aux côtés de tous les acteurs du territoire et de ses habitants.

Les réponses à apporter nécessiteront l'adhésion du plus grand nombre.

Le « pacte des solidarités territoriales, agir pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » s'appuiera sur notre Projet de Territoire. Il s'agit d'un cadre de référence et de vision collective pour l'avenir qui porte ainsi une ambition forte : affirmer la place de notre intercommunalité dans le paysage régional et national, accompagner son développement au bénéfice de nos concitoyens, tout en respectant l'identité et la diversité des communes qui la composent.

Ce volontarisme a permis d'accélérer la transformation de notre agglomération, à travers un territoire toujours plus vert, plus juste et plus démocratique, et qui s'est donné deux priorités : rassembler nos forces en combattant les injustices, et dessiner l'horizon d'un territoire durable, qui se développe avec et par ses habitants.

Ce Pacte va ainsi accélérer ces volontés mais aussi poser les bases de construction d'un récit collectif permettant un mieux vivre ensemble, en répondant aux multiples défis auxquels nous sommes confrontés.

Plus que jamais, nous devons faire preuve d'ambition, d'audace et d'innovation afin que notre territoire soit au rendez-vous. C'est la condition de notre attractivité et de la préservation de notre identité. Tel est l'esprit de cette coopération entre le Département du Pas-de-Calais et l'agglomération de Lens-Liévin.

Sylvain Robert,
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire, notamment :

- La construction d'une crèche de 90 places à Liévin
- Les micro-folies dans la médiathèque de Grenay
- Le CAJ de Bully-les-Mines

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



Photo Luc Charpentier

La médiathèque La Source de Harnes

Avec le concours du Département et de son Schéma de Développement de la Lecture Publique, la commune de Harnes souhaitait développer un projet de lecture publique sur son territoire et à une échelle intercommunale.

Inaugurée en 2019, la médiathèque La Source intègre des services numériques innovants, qu'elle met à disposition de ses usagers : tablettes et ordinateurs portables, bornes d'écoute, station de visionnage, table numérique grand format, espace « Patrimoine et Innovation »... Des animations originales y sont proposées et elle offre un large panel d'horaires d'ouverture, un accueil personnalisé et des actions en faveur du développement de l'autonomie des publics les plus fragiles.

En parfaite adéquation avec la stratégie de lecture publique portée et soutenue par le Département, le projet de la médiathèque a pleinement pris en compte les habitants et permet d'enrichir l'offre culturelle du territoire, participant à la mise en réseau des équipements de lecture publique.

Construit au cœur même de la cité Bellevue Ancienne, reprise en géographie prioritaire du Contrat de Ville, ce nouvel équipement public permet de créer une passerelle avec le centre de la commune et contribue également aux stratégies intégrées de rénovation de cités minières prônées dans l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Le Projet de Territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin s'inscrit dans une stratégie commune définie à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), regroupant les trois communautés d'agglomération de l'ancien bassin minier du Pas de Calais et le Département du Pas de Calais. Ce projet métropolitain inclut :

- L'aménagement durable du territoire : « *de l'Archipel noir à l'Archipel vert* » ;
- Le développement économique et la formation : « *la Métropole de la Troisième Révolution Industrielle* » ;
- L'enjeu culturel et sociétal : « *pour et avec la population* ».

Au sein du PMA, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes, sur 239 km², pour une population totale de 242 238 habitants (RRP 2020) soit une densité de 1010 habitants au km². Sa centralité est organisée autour des deux communes de Lens (32 458 h - 2020) et de Liévin (30 102 h - 2020) fonctionnant en maillage étroit avec des villes petites et moyennes (taille médiane : 4 500 habitants), l'ensemble étant doté de nombreux équipements qui contribuent dans leur globalité à l'attractivité du territoire.

À partir de sa structure en « archipel urbain » héritée du système minier, et autour des valeurs préservées d'innovation et de coopération, la CALL s'est saisie de la stratégie métropolitaine pour la décliner à son échelle, et devenir un « démonstrateur de la résilience territoriale ».

Son Projet de Territoire adopté le 22 mai 2017 repose ainsi sur cinq axes : Travailler, Bouger, Habiter, Respirer et Rassembler, tous connectés au quotidien des habitants et traversés par la solidarité, la coopération et la volonté de se réinventer.

Avec le nouveau mandat (2020-2026), le Pacte de Gouvernance et le Pacte Fiscal et Financier sont venus parfaire ce dispositif en redéfinissant les relations entre la CALL et les Communes membres.

Sur ces bases, les stratégies territoriales se déploient

autour des 5 axes Travailler, Bouger, Habiter, Respirer et Rassembler.

• TRAVAILLER :

Bien que supérieur à la moyenne nationale, le taux de chômage a récemment diminué : -15,2 % entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022. Pour autant, les emplois créés ne bénéficient pas toujours aux habitants du territoire, alors même que les entreprises témoignent de difficultés à recruter sur certains profils qualifiés. Les questions de formation, d'accompagnement à l'emploi et de prise d'initiative représentent donc un enjeu fort, de même que la modernisation du tissu économique, autour notamment de la transition écologique et de la digitalisation.

Créer des emplois, et permettre aux habitants d'en bénéficier, suppose donc de :

- Développer les filières d'excellence : éco-activités, numérique, sport-santé-bien être, logistique et métiers d'art
- Accompagner à l'emploi et réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés
- Promouvoir l'entrepreneuriat et les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire
- Intégrer une logique d'économie circulaire contribuant au développement d'une filière locale

• BOUGER :

La politique de mobilité est portée par le Syndicat Mixte Artois Mobilité à travers le plan de déplacements urbains : d'un point de vue opérationnel, la CALL et ses communes membres contribuent à la diversification des modes de déplacement, dans le respect des compétences de chacun et autour de 3 enjeux :

- Engager le territoire dans la transition énergétique des mobilités
- Promouvoir les modes alternatifs de déplacement



- Engager la mutation des filières logistiques et anticiper l'arrivée du canal Seine-Nord-Europe
Ainsi la CALL est maître d'ouvrage en coordination étroite avec le Département de l'EV5 dans la traversée de l'agglomération.

• HABITER :

Déléataire de l'État pour la gestion des aides à la pierre, la CALL est un partenaire financier essentiel des projets de construction ou de rénovation. Son nouveau PLH 2023-2026 définit sa politique de renouvellement et diversification de l'offre de logement, dans un contexte en transition.

La maison individuelle y domine (+ de 80 %), et plus de la moitié des logements datent d'avant 1970.

Dans certains quartiers, la précarité énergétique s'ajoute aux difficultés économiques et sociales. Ce parc répond donc mal aux nouvelles attentes, d'où une forte vacance – notamment en centralité.

Le classement d'une partie importante du parc minier au patrimoine mondial de l'UNESCO a toutefois amorcé un changement de regard, et l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé avec l'État en 2017 permet d'accélérer le processus de mutation.

Pour « mieux habiter le territoire », la stratégie vise donc à :

- Limiter l'évasion résidentielle et renforcer les centres urbains
- Promouvoir de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins évolutifs des populations
- Devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat

La CALL s'est ainsi engagée dans un programme ambitieux de rénovation intégrée de 28 cités minières : en complément du soutien apporté aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation énergétique des logements, elle porte avec les communes un programme de rénovation des espaces publics, avec une attention particulière aux modes doux, à la gestion de l'eau et à la vie de quartier. Cet effort substantiel s'ajoute à l'investissement de la CALL aux côtés des villes de Lens, Liévin et Avion dans le programme national de rénovation urbaine piloté par l'ANRU.

S'agissant du parc privé, la CALL apporte un soutien aux propriétaires soucieux de rénover leur logement au sein d'un espace de sensibilisation et d'information dédié (la Maison de l'Habitat Durable). Avec les communes de Lens, Liévin et Harnes dans un premier temps, élargi aujourd'hui à Bully-les-Mines et Mazingarbe, un travail soutenu sur la résorption de la vacance est engagé dans le cadre d'un PIG et d'une OPAH-RU. Enfin, pour favoriser la requalification de l'offre locative privée, elle a mis en place l'autorisation préalable à la location et depuis 2022 elle expérimente l'autorisation préalable à la division.

• RESPIRER :

La fin de l'activité charbonnière a laissé un paysage dégradé, qui pèse sur l'image que les habitants ont d'eux-mêmes et de leur environnement. La CALL s'est engagée dans la reconquête de ces friches et la valorisation de son patrimoine naturel, pour de nouveaux usages.

Le projet de « Chaîne des Parcs » est l'emblème de cette volonté, reliant sept sites de référence et « points d'intensité » par des voies douces, dont l'Eurovéloroute 5.

Le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), visant à favoriser la consommation de produits cultivés et transformés localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement, participe également de cette volonté d'évolution.

Plus largement, il s'agit de :

- Mettre en place un plan d'action coordonné au service de l'amélioration du cadre de vie, en portant une attention particulière aux sites vecteurs d'attractivité (parc Cabiddu, parc des Berges de la Souchez...)
- Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'appropriation des espaces verts et sites
- Permettre la montée en puissance de la Chaîne des parcs, avec un enjeu fort sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage et la formalisation d'un projet global de gestion, de sensibilisation et d'animation.
- Mettre en œuvre le volet cadre de vie au service de la stratégie de développement touristique

• RASSEMBLER

La centralité urbaine, de caractère multipolaire (en « archipel »), affirme sa vocation à offrir la diversité des fonctions urbaines attendues dans une agglomération de 240 000 habitants. L'arrivée du Louvre-Lens y a été

un marqueur fort de renouveau, pour son rayonnement et son attractivité.

Cette dynamique se poursuit à travers 2 objectifs :

- Mettre en œuvre une centralité suffisamment forte pour organiser, fédérer et rayonner
- Engager la mutation et la réaffectation des lieux symboliques et identitaires du passé

Cette volonté de conforter le maillage urbain se traduit par l'aménagement durable de nouveaux espaces liaisonnant la centralité (écoquartiers, nature en ville...) et la mise en valeur du patrimoine, tant bâtementaire qu'événementielle (rayonnement croissant des « Fêtes Sainte-Barbe »); des investissements communaux conséquents complètent ce panorama (partiellement soutenus par les programmes « Actions cœur de ville » et « Petites villes de demain »).

La mise en œuvre de ce projet repose sur l'engagement commun de la CALL et des communes de l'agglomération, dans le respect des compétences de chacune mais aussi dans un souci permanent de recherche d'efficacité. Pour y parvenir, l'agglomération de Lens-Liévin déploie un schéma de mutualisation de services permettant un partage de moyens et de compétences au service du collectif.



Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

À la lumière du projet de territoire de la CALL, des 3 pactes départementaux et des échanges en amont de cette contractualisation, cinq axes enjeux partagés se dégagent entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et le Département.

Construire une stratégie d'attractivité et de rayonnement territorial innovante en faveur de l'emploi, de l'insertion

La construction et la diffusion d'une image positive constituent un enjeu fondamental pour le territoire, afin d'attirer entreprises, développeurs, habitants, professionnels de santé ou encore touristes.

Le territoire recèle de sites et espaces remarquables, équipements structurants, dont la promotion, la valorisation, des réaménagements pérennes, la remise aux normes, les améliorations sont stratégiques.

Il s'agit de poursuivre l'aménagement et valoriser les grands espaces et sites territoriaux inscrits classés ou non Bassin Minier Unesco Patrimoine Mondial, qu'ils soient de tourisme mémoire (Notre Dame de Lorette, Vimy, ...), sportifs (Bollaert), culturels (Louvre-Lens), environnementaux (Chaîne des Parcs), tout en contribuant à la création d'emplois, et en accompagnant les plus précaires et les jeunes vers l'emploi et les métiers en tension.

Le projet de la CALL d'Académie de l'Hospitalité à Lens porté par la CALL et son Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens Liévin (OT-PLL) est l'un des vecteurs de cette stratégie sur la filière Hôtellerie Commerce Restauration.

Enfin, un objectif majeur vise à harmoniser la signalétique directionnelle en amont et sur sites afin d'accompagner au mieux les usagers, habitants, touristes.

S'appuyer sur la culture, le sport le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain

Dans une constante perspective de développement territorial urbain-rural équilibré, la valorisation des potentiels en matière d'économie, de sport, d'éducation, de culture, de patrimoine (naturel comme historique), d'agriculture ou d'offre touristique est recherchée.

Au-delà de la stratégie de rayonnement, un enjeu partagé se situe

sur les réussites citoyennes par la culture, le patrimoine, le sport, l'éducation. Il s'agit de favoriser (entre autres) l'apprentissage de la natation (de l'aisance aquatique au savoir nager), mettre en réseau les médiathèques communales, développer les équipements sportifs.

Dans le domaine culturel, la réflexion se poursuit autour des pratiques et de l'enseignement artistique avec l'éventualité à terme d'un conservatoire de musique à l'échelle intercommunale souhaité et engagé pour aboutir à un équipement à rayonnement départemental (CRD). Une attention particulière sera apportée aux projets hybrides comprenant une dimension culturelle et sociale de type tiers lieux.



Pour une mobilité durable au quotidien

Le périmètre intercommunal de la CALL est impacté par la saturation routière du Bassin Minier. Les études alertent sur le dépassement des limites de capacités des réseaux autoroutier et secondaire (route départementale) annoncée d'ici 2030. Avec 3 autoroutes, de nombreux échangeurs, et des zones d'activités (logistiques notamment) en fort développement, l'objectif à court terme est de limiter les effets négatifs subis par les populations et à moyen terme il s'agit de mettre en œuvre des solutions opérationnelles afin de permettre de se déplacer et travailler au quotidien dans le bassin minier.

Le long des grands axes, au regard des trafics en hausse et de l'accidentologie, il s'agira d'accompagner la modernisation sécuritaire des Routes Départementales, notamment à proximité des échangeurs de l'A21 de l'A211 et de la RN47. Les études seront suivies d'opérations partagées à programmer de manière pluriannuelle selon les portages et financements.

L'amélioration et la requalification en agglomération des entrées de villes (rd 943, 917, 58) sont attendues, avec un verdissement accru pour limiter la chaleur urbaine, ainsi que l'intégration des modes doux/actifs afin de les favoriser de manière maillée cohérente et sécurisée, en référence au schéma cyclable actualisé en 2023 par le Syndicat Mixte Artois Mobilités.

Au gré des opportunités, des solutions locales d'accessibilité seront étudiées et pourront être envisagées afin de remédier à certains désordres générateurs d'insécurité routière.

En matière de covoiturage, sur un territoire en importante carence de places et face aux problèmes en hausse de stationnements dangereux des Poids Lourds, il est primordial d'accélérer la création de nouvelles aires de covoiturage – verdies

- et de parkings poids-lourds multi-services nouveaux, connectés aux abords ou dans les zones (ZI-ZA).

Il conviendra également de promouvoir les mobilités douces/actives, partagées, décarbonées (électrifiées). L'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) est ainsi initiée par l'agglomération.

En matière de Modes Doux l'objectif est de terminer la réalisation des grands itinéraires VéloRoute Voie Verte : l'EuroVélo 5 (EV5) avant tout en y raccrochant le Parc marcel Cabiddu au nord, et la VéloRoute 32 vers l'Arrageois (V32) au sud, afin de connecter le territoire à ses voisins.

Au-delà des grands itinéraires, il s'agit d'accompagner, en lien avec la politique cyclable du Département. Il y a lieu d'assurer la répartition des compétences en termes de maintenance et d'entretien de manière homogène via l'insertion notamment. La réduction des discontinuités et le développement des interconnexions seront poursuivis.

Dans une approche respectueuse de l'environnement, une démarche innovante de renaturation permettra de valoriser les délaissés fonciers de RD inutilisés en support de Trame Verte bénéfique à la biodiversité, notamment.

Enfin à moyen et long terme, l'objectif est de contribuer à une meilleure intermodalité globale du territoire en s'inscrivant dès maintenant avec les acteurs concernés dans les échanges relatifs à l'offre de desserte ferroviaire future (Service Express Régional Métropolitain-2035/2040).

Réduire les disparités sociales et territoriales

Dans le cadre de ce contrat, continuer à accompagner les populations et renforcer les actions de solidarités sont des enjeux cruciaux au quotidien.

En lien avec les partenaires, il est essentiel d'améliorer la qualité de l'accueil des services en renforçant et coordonnant l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAAP). La signalétique d'orientation vers les services publics devra être renforcée.

Même si la thématique a été mise en œuvre dans les précédents contrats, il convient de poursuivre l'engagement et l'accompagnement des partenaires dans les modes d'accueil de la petite enfance par les moyens les mieux adaptés aux besoins locaux.

En matière d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) il s'agira de construire et développer des réponses locales adaptées à la situation tendue de l'accueil des enfants, adolescents et des jeunes adultes. Globalement le développement des offres de services pour tous est un enjeu fort.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des bénéficiaires des minima sociaux demeure un enjeu majeur du territoire. Pour cela, il convient de poursuivre les efforts engagés dans un contexte qui, paradoxalement, continue d'exclure une partie de notre population malgré une demande main-d'œuvre forte. Pour cela, la levée des freins à l'employabilité, le repérage, la formation et l'accompagnement des publics est plus que jamais d'actualité. La clause d'insertion dans les marchés publics et la collaboration avec les acteurs économiques et industriels du territoire doivent demeurer une priorité. Il s'agira par exemple de poursuivre la mobilisation de ces publics dans les chantiers de rénovation des logements dans le cadre partenarial de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier et de l'étendre aux travaux d'aménagements des espaces publics des cités minières concernées.

Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes, âgées et/ou han-

dicapées seront impérativement recherchées en lien avec « l'engagement Handicap » décidé par le département. Le « réflexe handicap » dès l'élaboration des projets et effectif dans leur réalisation doit être constant. Tout projet intégrera l'inclusion, numérique notamment, et permettra une meilleure accessibilité à tout public. Le présent contrat s'attachera aussi à soutenir, accompagner et développer l'habitat inclusif, en direction des personnes âgées et /ou en situation de handicaps.

Enfin, favoriser l'accès au logement et accentuer l'accompagnement social demeurent des enjeux d'importance sur un territoire où le parc social est fortement présent, tant en habitat vertical qu'en logements miniers. Dans un contexte de forte hausse des dépenses d'énergies pour les ménages, la lutte contre la précarité énergétique s'impose. En ce sens, la rénovation des cités minières en périmètres « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM), Quartier Politique de la Ville (QPV), Rénovation Urbaine (RU) est un levier majeur. Mieux isoler, avec des matériaux plus sains-biosourcés, avec des matériels de chauffage plus performants-efficacés, permettra de réduire les factures et de dimi-

nuer l'utilisation de ressources et l'émission de polluants/GES/CO2 et contribuera à une meilleure gestion des fluides par les usagers.

Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.

En cohérence avec le Plan Climat Air Eau Territorial et le projet de territoire de l'agglomération, promouvoir un aménagement durable de qualité pour améliorer le cadre de vie sera poursuivi. L'accompagnement à la rénovation des espaces et équipements publics des cités minières en périmètres ERBM/QPV/RU va se renforcer. Le Département accompagnera les projets d'équipements en lien avec les politiques départementales et contribuant au « mieux-vivre ensemble » dans les 10 cités minières sélectionnées par le comité de pilotage de l'ERBM du 5 juin 2018.

Au-delà de la lutte contre la précarité énergétique déjà évoquée, améliorer la qualité environnementale des équipements et du cadre de vie, la recherche et la défense des continuités écologiques seront amplifiées.

En matière de préservation des ressources naturelles, les partenaires s'entendent sur une nécessaire

contribution à la préservation de leur qualité. L'enjeu de sobriété accrue-efficace est partagé avec le Pacte des Solidarités Territoriales (réflexion tarification sociale et mise à disposition des chèques eau dans les CCAS). Cela concerne bien évidemment la gestion des déchets, le développement de l'économie circulaire, la gestion des énergies (décarbonées, renouvelables, locales) et plus particulièrement la gestion de l'EAU dont la valeur ne fera qu'augmenter, tant sur la quantité que sur sa qualité, sur les aspects protection/préservation/usages adaptés et gestion des risques accrus de sécheresse et d'inondations. D'autant plus sur le Parc Marcel Cabiddu, site hautement stratégique car classé Captage Ultra Prioritaire (CUP).

Enfin, les deux partenaires se rejoignent sur le soutien à des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à une alimentation locale saine. Une alimentation durable locale saine doit être un droit pour tous. En ce sens le département participe à mettre en œuvre le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) de l'agglomération. Les questions d'alimentation rejoignent l'objectif d'une meilleure santé alimentaire au quotidien pour tous, tout en préservant les ressources.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité, durable et solidaire** pour que les déplacements du quotidien et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;
- **L'engagement handicap** du Conseil départemental

du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui néces-

sitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a permis d'établir 5 axes de travail partagés :

- Construire une stratégie d'attractivité et de rayonnement territorial innovante en faveur de l'emploi, de l'insertion
- S'appuyer sur la culture, le sport le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain
- Agir pour une mobilité durable au quotidien
- Réduire les disparités sociales et territoriales
- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'agglomération
de Lens-Liévin
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Sylvain ROBERT

Au-delà des contrats : l'action du Département...

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

3581 bénéficiaires
soit **17 013 331 €**



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

1756 bénéficiaires
soit **11 549 212 €**



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

11161 foyers allocataires
soit **74 843 955,24 €**



Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

329 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

22
collèges



2 192 555 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour **11 126 élèves²**,
dont **42 %** sont demi-pensionnaires
soit **1 175 328 repas** servis par an



47 937 693,89 € d'investis-
sements programmés sur la
période 2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- **1 440 226 €** de 2019 à 2022 notamment la construction des médiathèques d'Harnes et Vendin-le-Vieil.
- **9 932 376 €** de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le Louvre-Lens, la scène nationale, Culture Commune à Loos-en-Gohelle et Droit de Cité à Aix-Noulette.



Pour le sport,

- **3 295 194 €** d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- **22** projets, sur **6** communes pour **379 451,91 €** sur la période **2019-2022**.

• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : **19 467 847,57 €** investis.



• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de Lens-Liévin, les centres d'incendie et de secours de Avion, Bully-les-Mines, Harnes, Lens, Liévin et Wingles.

1: Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022; 2: Année scolaire 2022/2023; 3: Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Fiche opération n°1.1

Académie de l'Hospitalité

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial (MDADT) de Lens-Hénin
- **Partenaire :** Direction Générale des Services de la CA de Lens-Liévin & Direction de l'Office du Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin

Maîtrise d'œuvre : MV2 ARCHITECTES - 118, rue Solferino - 59000 LILLE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 16 Place Jean Jaurès, à Lens

Contexte :

Le projet d'Académie de l'hospitalité s'inscrit dans le contexte d'une enquête Pôle Emploi réalisée en 2018 et faisant état d'une difficulté à recruter dans les métiers de service en Hôtellerie, Commerce, Restauration ... Représentant 10% des projets de recrutement, ces emplois se retrouvent en perte d'attractivité, ce qui impacte directement les professionnels de la filière.

Objectifs :

Le projet s'articule autour des volets d'investissement et de fonctionnement et a pour but de devenir une référence pour la promotion touristique, mais aussi un dispositif d'insertion professionnelle ancré dans le territoire, afin de répondre à la demande des professionnels du secteur qui rencontrent des difficultés de recrutement.

- Le 1^{er} volet est celui des travaux d'aménagement de l'office de tourisme (au bâtiment « La Tartinerie »),
- Le 2^{ème} volet consiste à déployer un dispositif de sensibilisation/découverte/initiation aux métiers de l'accueil, de l'hôtellerie et de la restauration, ciblé spécifiquement sur les personnes en insertion professionnelle. L'Office de Tourisme lancera un appel à manifestations d'intérêt fin 2023 pour identifier un partenaire sur ce volet sensibilisation/découverte/initiation (structure d'insertion). Pour une ouverture en septembre 2024.

Descriptif détaillé :

La CALL souhaite réhabiliter et restructurer le bâtiment dit « La Tartinerie », afin de créer un espace de sensibilisation applicative aux métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'accueil, à l'attention du public local notamment en insertion. Ce bâtiment est mitoyen de celui dénommé « À la Ville de Limoges » (ancien magasin de porcelaines) qui abrite l'Office de Tourisme et du Patrimoine. À l'issue du projet, les deux immeubles seront connectés.

Le développement de l'Office de Tourisme et du Patrimoine permettra d'intégrer trois fonctions dans le bâtiment de « la Tartinerie » réhabilité :



- Réorganisation des zones de travail et des espaces partagés (co-working, salle de réunion),
- Création d'une cuisine d'application visant à former commis de cuisine et commis de salle,
- Réalisation d'un meublé de tourisme, avec une chambre d'application (agent d'accueil et d'étage : valet/femme de chambre). Ce meublé sera un espace à la fois « démonstrateur » pour les porteurs de projets, et un applicatif pour les stagiaires.

Ces travaux se répartissent sur trois niveaux de l'immeuble (R -1, RDC, +1) et s'étendent sur 644m².

Partenaires associés à l'opération :

Union Européenne, l'État, la Région Hauts de France, l'Office de Tourisme, Missions Locales, Pôle Emploi, Chambres consulaires (CCI)

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Organisme de formation selon résultat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Modalités de fonctionnement :

Travaillé avec la profession (l'UMIH Centre de formation des métiers de l'hôtellerie et le nouveau GEIQ régional) sur deux territoires d'expérimentation (la Métropole Européenne de Lille et le Bassin Minier), le projet s'oriente sur une préparation opérationnelle à l'emploi, en amont d'une formation qualifiante ou d'un contrat de qualification. En termes d'usages, l'accent sera mis sur :

- Une réponse locale au besoin croissant en main d'œuvre qualifiée du secteur H.C.R (Hôtellerie, Commerces, Restauration),
- L'insertion des publics fragiles, dans un but d'adaptation et d'intégration sociale,
- Le développement des compétences professionnelles locales en matière de services et d'accueil touristique,
- L'amélioration de la qualité du parcours client et la chaîne de service,
- L'accompagnement et la promotion de l'alimentation durable,
- La « fierté locale » un module à part entière, en vue de redonner une attractivité à la filière, localement notamment, en initiant sur les gestes pratiques et savoirs êtres,
- Un dispositif de préparation à l'emploi collectif.

Études réalisées :

- **Avril 2019** : Implantation de l'Office de Tourisme et développement des services (coworking, ressourcerie, location vélo et trottinettes, bagagerie).
- **Décembre 2020** : mission d'AMO confiée au cabinet Arep Menighetti (Lyon) pour valider la faisabilité et délimiter les contours de la mission confiée au cabinet MV2 architectes (Lille) retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.
- **Septembre-octobre 2021** : Réalisation et validation le 18 octobre de l'Avant-Projet Sommaire (APS) reprenant l'installation de 3 fonctions dans le bâtiment de la Tartinerie
- **Novembre 2021** : Démarrage de la phase Avant-Projet Détaillé (APD)
- **Juin 2022** : CoPil Phase APD (en présence du CD 62 – MDADT et MDS Lens Lievin SLAI)
- **Février 2023** : COTECH (en présence du CD 62 – MDADT et MDS Lens Lievin SLAI)
- **Permis de construire : en cours d'instruction** février 2023

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pactes concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Priorité : Assurer une véritable offre de services à la population, là où elle habite,



Priorité : Faire de l'alimentation saine, locale et de qualité, un droit pour tous,

En outre, le projet s'inscrit dans les documents cadres suivants :

- Délibération « Alimentation durable » du 16/12/2019 :
 - o accompagner les initiatives :
 - lutter contre le gaspillage alimentaire,
 - produire local et de qualité,
 - transformer et acheminer,
 - o améliorer la qualité de la restauration,
 - o innover.
- Déploiement de la stratégie « Grandir Ensemble » de l'agence Pas-de-Calais Tourisme,
- Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) : « *Accompagnement par l'ADRT de l'office de tourisme pour un schéma d'accueil et de diffusion de l'information, sur le thème : comment optimiser les parcours client sur les destinations de Lens-Liévin ? identifier les irritants dans le parcours client et proposer des solutions.* »,
- Stratégie de développement de la Mission Bassin Minier,
- Stratégie Autour du Louvre Lens (ALL).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2^{ème} trim 2023 Mai	AO
	08/2023	Notification du marché
	09/ 2023	Préparation chantier
	12/2022	Demande d'ACT
Début des travaux	10/2023	Plan de Financement non bouclé
Fin des travaux	08/2024	Fin des travaux
	09/2024	Ouverture

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Études & Maîtrise d'œuvre	235 000 €	UE PO 2021-2027 OS 5.1 Action 3 Requalification en milieu urbain	274 489 €
Travaux (dont aléas & divers) + mobilier cuisine pro	1 594 928 €	ETAT DSIL (acquis)	54 898 €
		ETAT Fonds Vert Friches	300 000 €
		ETAT FNADT	277 073 €
		Région Hauts de France Contrat de Rayonnement Touristique (acquis)	100 000 €
		Département du Pas-de-Calais Contractualisation 2023-2026 FIT	457 482 €
		MO – autofinancement CALL (20%)	365 986 €
TOTAL	1 829 928 €	TOTAL	1 829 928 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département

AGGLO
HÉNIN-CARVIN

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération Hénin-Carvin



Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Le territoire de Hénin-Carvin





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a fixé ses grands objectifs pour le mandat 2020 – 2026 au travers d'un Projet de Territoire écologique, co-construit avec les élus, les habitants et les partenaires du territoire.

Une démarche exemplaire, portant pas moins de 95 propositions. Concrètes, inventives et réalistes, celles-ci vont transformer notre façon d'aménager, de construire, de produire, de circuler ou encore de nous alimenter.

Toutes ces propositions nous offriront aussi de nouvelles opportunités économiques, et nous aideront à bâtir un territoire aux solidarités plus fortes, indispensables au bien-être de chacun.

Pour y parvenir, l'Agglo Hénin-Carvin a prévu 280 millions d'euros d'investissement d'ici 2026. Un budget historique pour notre collectivité, mais surtout à la hauteur des enjeux et de nos ambitions en matière de transition écologique.

Le Département du Pas-de-Calais a également placé l'environnement au cœur de ses priorités, et nous sommes déjà partenaires au travers de nombreux projets structurants pour notre territoire.

En contractualisant avec le Conseil départemental, nous venons ainsi renforcer ce partenariat dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Et nous avons tout à gagner d'une telle démarche, puisqu'elle implique une meilleure prise en compte des spécificités locales, et la poursuite d'objectifs communs en matière de cohérence territoriale, de proximité et de solidarité.

Ensemble, nous traduirons nos ambitions en actes, pour un service public plus performant et proche des habitants.



Christophe Pilch,
Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire, notamment :

- le complexe Cordier de Carvin
- la médiathèque de Libercourt
- le siège social de l'association DIE - Dynamique Insertion Emploi (à Drocourt)

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



Photo Luc Charpentier

Le centre aquatique de Carvin

Suite à l'incendie criminel de l'ancienne piscine de Carvin, un diagnostic concerté a été réalisé entre les services de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et le Département du Pas-de-Calais venant confirmer un manque de bassins de natation sur le territoire communautaire. En raison de ce manque d'infrastructures, le « savoir nager » des habitants de ce territoire était inférieur à la moyenne départementale et nationale. Fort de ce constat, la décision de construire un nouvel équipement a été actée.

Le nouveau centre aquatique a été inauguré en 2022 et offre des vocations multiples. Couvrant les besoins d'apprentissage du public scolaire cet équipement répond également aux attentes des publics sportifs, associatifs et du grand public. Comprenant 1000 m² de surface en eau avec un espace bien être de 84 m² couvert agrémenté d'un espace extérieur, la nouvelle piscine est particulièrement innovante en matière énergétique. Une attention particulière a été portée sur l'enveloppe thermique du bâtiment et aux équipements techniques permettant la production de chaleur et la ventilation. La géothermie y est utilisée pour produire de la chaleur et les ressources en eau souterraine permettent d'alimenter directement le bassin. La commune a également porté une attention particulière sur la qualité de ses abords et son accessibilité en modes doux dans un périmètre élargi aux deux collèges de la commune, afin d'en faciliter l'accès à pieds ou à vélo.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les personnes, pour lutter contre le non-re-

cours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un logement adapté à ses besoins (soutenir le



développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Dès la mise en place de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, à l'été 2020, une intuition s'est muée en une ambition partagée : celle de consacrer un mandat à poser les bases d'un grand projet politique fondé sur l'écologie. Une écologie au sens large. C'est-à-dire un projet permettant d'impulser un renouveau économique, d'assurer la qualité de vie des habitants, en préservant leur patrimoine naturel et historique, de garantir l'épanouissement de tous et de bâtir un territoire de coopération et d'initiatives. Bref, un Projet adapté aux spécificités de l'Agglo Hénin-Carvin, un territoire encore marqué par les stigmates de l'exploitation minière intensive du siècle dernier.

Un diagnostic préalable aux réflexions

L'attention portée par l'Agglomération d'Hénin-Carvin à la préservation de l'environnement ne date pas d'hier. Dès 2005, la collectivité adoptait sa Charte d'écologie urbaine et rurale, puis son Plan énergie climat territorial trois ans plus tard. 2020, marque un tournant avec le lancement, dès septembre 2020 du Projet de territoire écologique.

Appuyé par le cabinet Auxilia, les élus et les services de l'Agglomération d'Hénin-Carvin ont engagé un diagnostic complet du territoire en passant au crible la santé, l'emploi, l'écologie, la solidarité, les mobilités, l'éducation, la jeunesse ou encore l'accès à la culture... Préalable à toute réflexion, cette phase de diagnostic s'est déroulée de septembre à décembre 2020.

Un projet pensé avec tout un territoire

Le diagnostic réalisé, la réflexion sur le Projet de Territoire écologique pouvait débuter. Celle-ci a été pensée pour être la plus fédératrice possible. Habitants, lycéens, acteurs économiques ou associatifs... Toutes les forces vives du territoire ont été invitées à donner leurs visions du territoire via plusieurs outils (numériques ou sur papier) ou ateliers participatifs. En plus de la richesse des travaux, cette phase de co-construction a révélé un véritable intérêt parmi les habitants. En effet, 636 personnes ont répondu à l'enquête citoyenne en ligne. Les 9 ateliers de co-construction ont, quant à eux, affiché complet.





5 grands enjeux

Il aura fallu pas moins de huit mois d'analyses, de débats et de réflexions collectives pour accoucher d'un Projet de Territoire écologique parfaitement structuré autour de cinq grands enjeux et décliné en 95 actions. Les enjeux sont verbalisés ainsi : un territoire de renouveau économique ; un territoire au service de la qualité de vie ; un territoire qui s'affirme par la préservation de son patrimoine culturel et naturel ; un territoire qui favorise l'épanouissement de chacun et un territoire de partage, de coopération et d'initiatives.

95 actions pour impulser le changement

Chacun de ces enjeux se décline en plusieurs actions concrètes que la Communauté d'Agglomération s'engage à mettre en œuvre. Ainsi, pour le renouveau économique, les actions portent sur la reconquête des friches industrielles, l'attractivité du commerce de proximité ou encore la structuration d'une économie sociale et solidaire. En ce qui concerne la qualité de vie, les actions s'articulent, entre autres, autour de la création d'un guichet unique de l'habitat et le développement de la nature en ville.

Concernant la préservation du patrimoine culturel et naturel de l'agglomération, l'accent a été mis sur le développement de la trame verte et bleue ou encore la mise en valeur du patrimoine culturel du territoire.

Sur l'épanouissement de chacun, l'Agglomération Hénin-Carvin s'engage à favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques grâce au développement du Réseau communautaire des médiathèques (RMC), la mise en place du Pass'Sport ou encore avec la participation communautaire au Contrat local d'éducation artistique (CléA). Le PTE de l'Agglomération Hénin-Carvin prévoit également la constitution de circuits de production et de consommation locaux avec comme point d'orgue l'élaboration d'un Projet Alimentaire territorial et la réflexion autour de la création d'une cuisine centrale.

Enfin, le Projet de Territoire écologique entend renforcer les coopérations et encourager les initiatives citoyennes. Dans ce sens, l'Agglomération d'Hénin-Carvin compte impulser et soutenir les initiatives en faveur de la transition écologique.

Un budget taillé sur mesure

Parce qu'un grand projet de territoire n'est rien sans moyens pour le porter et sans outils pour l'évaluer, l'Agglomération d'Hénin-Carvin a voté en 2023 un budget d'un montant historique. Celui-ci prévoit quelque 280 millions d'euros d'investissements d'ici 2026. Sur ces 280 millions d'euros, l'Agglomération consacrera 50 millions d'euros pour soutenir les projets portés par les villes du territoire. Cette aide financière a fait l'objet d'une contractualisation avec chacune des 14 villes de l'Agglomération. Une fois cette contractualisation signée, chaque partie s'engage à investir solidairement dans des projets allant dans le sens du Projet de territoire écologique, c'est-à-dire durables et répondant à une exigence environnementale.

Un outil pour évaluer la dépense publique

Par ailleurs, l'Agglomération s'est dotée d'un outil capable d'évaluer la mise en œuvre de son PTE sur la durée. C'est ainsi que le Budget vert, conçu intégralement par les services de l'Agglomération, offre une méthode pour évaluer l'impact socio-environnemental de la dépense publique attaché à la mise en œuvre du PTE. Négatif, neutre ou positif, chaque euro dépensé pour le Projet de Territoire écologique est un euro évalué.

Les premières réalisations concrètes

24 mois après son adoption, le Projet de Territoire écologique a déjà connu des avancées notables, voire des réalisations concrètes. Parmi elles, on peut citer l'inauguration de plusieurs piscines à travers le territoire, l'engagement de chantiers de nouveaux bâtiments publics durables, la mise en œuvre à l'automne du dispositif « Foyer zéro déchet », qui associera des centaines de familles ces prochaines années, la création d'espaces verts nouveaux sur nos grands sites communautaires, l'inauguration du garage solidaire communautaire à Courrières, la reprise en régie complète de la collecte des déchets et des quatre déchèteries de l'Agglo ou encore la première pierre de la centrale solaire de Leforest. Autant de projets aboutis qui traduisent l'implication des élus, des services et des forces vives de l'agglomération Hénin-Carvin à faire vivre le Projet de territoire écologique. Bien sûr, ces réalisations ne sont que les premières pierres d'un édifice monumental qui nous engage pour les années à venir.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

À la lumière du projet de territoire écologique de la CAHC, des 3 pactes départementaux et des échanges ayant eu lieu en amont de cette contractualisation, 4 enjeux partagés se dégagent entre l'Agglomération et le Département.

Pour une mobilité plus durable au quotidien

Le périmètre intercommunal de la CAHC est celui qui est le plus impacté par la saturation routière du Bassin Minier. Avec deux autoroutes et de nombreux échangeurs, et des zones d'activités en fort développement, l'objectif à court terme est de limiter les effets négatifs subis par les populations. Alors que les études alertent sur le dépassement des limites de capacités des réseaux autoroutier et secondaire (route départementale) annoncée d'ici 2030, il s'agit à moyen terme de mettre en œuvre des solutions opérationnelles afin de continuer à se déplacer et travailler au quotidien dans le bassin minier.

Le long des grands axes, au regard de trafics en hausse et de l'accidentologie il s'agira d'accompagner la modernisation sécuritaire des routes départementales, notamment à proximité des échangeurs de l'A1 et 21. Au gré des opportunités, des solutions locales d'accessibilité seront étudiées et pourront être envisagées afin de remédier à certains désordres générateurs d'insécurité routière, au sud de Delta 3 notamment.

L'amélioration et la requalification en agglomération des entrées de villes sont attendues, avec un verdissement accru pour limiter les

îlots de chaleur, ainsi que l'intégration des modes doux/actifs afin de les favoriser de manière maillée cohérente et sécurisée.

En matière de covoiturage, sur un territoire en importante carence de places et face aux problèmes en hausse de stationnements dangereux des Poids Lourds, il est primordial d'accélérer la création de nouvelles aires de covoiturage - verdies - et de parkings poids-lourds multi-services nouveaux, connectés aux abords ou dans les zones (ZI-ZA).

Il conviendra également de promouvoir les mobilités douces/actives, partagées, décarbonées (électrifiées). Le développement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) est soutenu par l'Agglomération à travers les fonds de concours pour la transition écologique.

En matière de Modes Doux, l'objectif est de terminer la réalisation des grands itinéraires VéloRoute Voie Verte : à savoir la VéloRoute 31 vers le Douaisis (V31) à l'est, afin de connecter le territoire à ses voisins. Au-delà des grands itinéraires, il s'agira d'accompagner, en lien avec la politique cyclable du Département, le développement des voies cyclables en cohérence des schémas, en particulier celui du Syndicat Mixte Artois Mobilité (SMAM), de la CAHC, et des communes. Il y a lieu d'assurer la ré-

partition des compétences en termes de maintenance et d'entretien de manière homogène via l'insertion notamment. La réduction des discontinuités et le développement des interconnexions seront poursuivis.

Dans une approche respectueuse de l'environnement, une démarche innovante de renaturation permettra de valoriser les délaissés fonciers de RD inutilisés en support de Trame Verte bénéfique à la biodiversité, notamment.

Enfin à moyen et long terme, l'objectif est de contribuer à une meilleure intermodalité globale du territoire en s'inscrivant dès maintenant avec les acteurs concernés dans les échanges relatifs à l'offre de desserte ferroviaire future (Service Express Régional Métropolitain 2035/2040).

Réduire les disparités sociales et territoriales

Dans le cadre de ce contrat, continuer à accompagner les populations et renforcer les actions de solidarités sont des enjeux cruciaux au quotidien.

En lien avec les partenaires, il est essentiel d'améliorer la qualité de l'accueil des services en renforçant et coordonnant l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) en cohérence avec le schéma départemental



d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAAP). La signalétique d'orientation vers les services publics devra être renforcée.

Même si la thématique a été mise en œuvre dans les précédents contrats, il convient de poursuivre l'engagement et l'accompagnement des partenaires dans les modes d'accueil de la petite enfance par les moyens les mieux adaptées aux besoins locaux.

En matière d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) il s'agira de construire et développer des réponses locales adaptées à la situation tendue de l'accueil des enfants, adolescents et des jeunes adultes. Globalement le développement des offres de services pour tous est un enjeu fort.

La Politique Jeunesse du Département se matérialise notamment sur le territoire de Lens Hénin par la Maison des Adolescents de l'Artois. Née en 2011 et issue d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé, la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et le Département du Pas de Calais, celle-ci, offre un accueil et un accompagnement global aux adolescents quelle que soit leur situation. C'est également un lieu ressources pour les parents et l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence. Confrontée à une demande croissante des adolescents du territoire, de leurs parents et des institutions,

Il convient d'adapter cette structure, notamment en matière de locaux, pour préserver un accueil et un accompagnement de qualité.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des bénéficiaires des minima sociaux demeure un enjeu majeur du territoire. Pour cela, il convient de poursuivre les efforts engagés dans un contexte qui, paradoxalement, continue d'exclure une partie de notre population malgré une demande main-d'œuvre forte. Pour cela, la levée des freins à l'employabilité, le repérage, la formation et l'accompagnement des publics est plus que jamais d'actualité. La clause d'insertion dans les marchés publics et la collaboration avec les acteurs économiques et industriels du territoire doivent demeurer une priorité.

Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes, âgées et/ou handicapées sera impérativement recherchée en lien avec « l'engagement Handicap » décidé par le département. Le « réflexe handicap » dès l'élaboration des projets et effectif dans leur réalisation doit être constant. Tout projet intégrera l'inclusion, numérique notamment, et permettra une meilleure accessibilité à tout public. Le présent contrat s'attachera aussi à soutenir, accompagner et développer l'habitat inclusif, en direction des personnes âgées et /ou en situation de handicaps. Enfin, favoriser l'accès au logement et

accentuer l'accompagnement social demeurent des enjeux d'importance sur un territoire où le parc social est caractéristique. Dans un contexte de forte hausse des dépenses d'énergies pour les ménages, la lutte contre la précarité énergétique s'impose. En ce sens accompagner la rénovation des cités minières en périmètres « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier » (ERBM), Quartier Politique de la Ville (QPV), Rénovation Urbaine (RU) est un levier majeur. Mieux isoler, avec des matériaux plus sains-biosourcés, avec des matériels de chauffage plus performants-efficients, permettra de réduire les factures et de diminuer l'utilisation de ressources et l'émission de polluants/GES/CO2 et contribuera à une meilleure gestion des fluides par les usagers.

S'appuyer sur la culture, le sport, le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain

Dans une constante perspective de développement territorial équilibré, la valorisation des potentiels en matière d'économie, de sport, d'éducation, de culture, de patrimoine (naturel comme historique), d'agriculture ou d'offre touristique est recherchée.

Cet objectif se retrouve notamment dans le projet de restauration et de mise en lumière des chevalements du 9-9 Bis et de la création d'un parcours patrimonial par l'Agglomération, ainsi

que des actions d'animation menées sur le site par l'EPCC.

Au-delà de la stratégie de rayonnement, un enjeu partagé se situe sur les réussites citoyennes par la culture, le patrimoine, le sport, l'éducation. Favoriser l'apprentissage de la natation (de l'aisance aquatique au savoir nager) par le soutien au plan communautaire piscines, renforcer la mise en réseau des médiathèques communales, développer les équipements sportifs, sont (entre autres) autant de projets susceptibles d'être accompagnés.

Une attention particulière sera apportée aux projets hybrides comprenant une dimension culturelle et sociale de type tiers lieux.

Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre plus résilient, en capacité d'anticiper, de réagir et s'adapter aux aléas, et plus solidaire, intégrateur

Continuer à mieux accompagner les communes et leurs projets, est un objectif partagé des deux partenaires, que ce soit par la contractualisation et les dispositifs de Fonds de Concours pour la CAHC ou par les dispositifs de cofinancements et la démarche de contractualisation, notamment pour le Département.

En cohérence avec le Plan Climat Air Eau Territorial et le projet de territoire

écologique de l'agglomération, la promotion d'un aménagement durable de qualité pour améliorer le cadre de vie sera poursuivie.

L'accompagnement à la rénovation des espaces et équipements publics des cités minières en périmètres ERBM/QPV/OPAH RU sera renforcée. Le Département accompagnera les projets d'équipements en lien avec les politiques départementales et contribuant au « mieux-vivre ensemble » dans les 5 cités minières sélectionnées par le comité de pilotage de l'ERBM du 5 juin 2018.

Au-delà de la lutte contre la précarité énergétique déjà évoquée, améliorer la qualité environnementale des équipements et du cadre de vie. Aussi la recherche et la défense des continuités écologiques seront amplifiées.

En matière de préservation des ressources naturelles, les partenaires s'entendent sur une nécessaire contribution à la préservation de leur qualité. L'enjeu de sobriété accrue, efficiente est partagé avec le Pacte des Solidarités Territoriales. Cela concerne bien évidemment la gestion des déchets, le développement de l'économie circulaire, la gestion des énergies (décarbonées, renouvelables, locales) et plus particulièrement la gestion de l'eau dont la valeur ne fera qu'augmenter, tant sur la quantité que sur sa qua-

lité, sur les aspects protection/préservation/usages adaptés et gestion des risques accrus de sécheresse et d'inondations, notamment la requalification hydraulique et environnementale du Courant de la Motte.

Les deux partenaires se rejoignent également sur le soutien à des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à une alimentation locale saine, devant être un droit pour tous. Les questions d'alimentation rejoignent l'objectif d'une meilleure santé alimentaire au quotidien pour tous, tout en préservant les ressources. En ce sens, le Département continuera à participer au Programme Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération.

Il va s'agir également de poursuivre l'aménagement et la valorisation des grands espaces et sites territoriaux « Bassin Minier Unesco Patrimoine Mondial », qu'ils soient touristiques, culturels ou naturels-environnementaux (Parcs; 9.9Bis). Tout en contribuant à la création d'emplois, et l'accompagner les plus précaires et les jeunes vers l'emploi et les métiers en tension.

Enfin, un objectif majeur vise à harmoniser la signalétique directionnelle en amont et sur site afin d'accompagner au mieux les usagers, habitants et touristes.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;
- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'éla-

boration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et indivi-

dualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a permis d'établir 4 axes de travail partagés :

- Agir pour une mobilité plus durable au quotidien
- Réduire les disparités sociales et territoriales
- S'appuyer sur la culture, le sport le patrimoine et l'éducation pour développer le potentiel humain
- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre plus résilient, en capacité d'anticiper, de réagir et s'adapter aux aléas, et plus solidaire, intégrateur.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'agglomération
Hénin-Carvin
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Christophe PILCH

Au-delà des contrats : l'action du Département...

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

2 506 bénéficiaires
soit **11 906 006 €**



Aides aux personnes
Âgées (APA)

874 bénéficiaires
soit **5 748 298 €**



Prestation de compensation
du handicap (PCH)

5 076 foyers allocataires
soit **33 374 043,84 €**



Revenu de solidarité active
(RSA)

Chiffres de mars 2023

119 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles

Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

13
collèges



13 959 167,75 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour **6 314 élèves²**,
dont **43 %** sont demi-pensionnaires
soit **802 656 repas** servis par an



37 641 688,54 €
d'investissements programmés
sur la période 2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- **181 263 d'euros** d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour la construction des médiathèques de Libercourt et Oignies.
- **2 752 320 d'euros** de fonctionnement de 2019 à 2022, notamment pour le fonctionnement 9-9bis à Oignies.



Pour le sport,

- **5 582 296 €** d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- **2 projets**, sur **1 communes** pour **87 465,83 €** sur la période **2019-2022**.

• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : **19 529 124,26 €** investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de Hénin-Carvin, les centres d'incendie et de secours de Hénin-Beaumont, Leforest et Oignies.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Fiche opération n°1.1

Requalification hydraulique et écologique du Courant de la Motte

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial (MDADT) de Lens-Hénin
- **EPCI** : Bruno Delelis, chargé de mission Service Infrastructure, Direction Etudes et Conduite d'Opération ; Justine Want, chargée de mission Coopérations, Direction Aménagement du Territoire, Habitat et Coopérations.

Maîtrise d'œuvre : La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à une équipe pluridisciplinaire de bureaux d'études V2R, Rainette, EACM, Paysages 360 en charge de définir le projet, les modalités de réalisation des travaux et le suivi du chantier.

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet :

Le Courant de la Motte est un cours d'eau non domanial situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, sur les communes d'Ostricourt (Nord), d'Oignies et de Dourges (Pas-de-Calais).

Contexte :

La reconquête hydraulique et environnementale du Courant de la Motte s'inscrit dans la continuité de la stratégie de préservation de la richesse écologique du territoire, dont le Filet Morand a été l'une des opérations phares lors d'une précédente contractualisation avec le Département.

Cette opération a fait l'objet d'une inscription au sein du Projet de Territoire Ecologique de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin validé lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021. Celui-ci s'inscrit dans l'un des cinq axes majeurs de ce Projet souhaitant impulser une dynamique pour « un territoire qui s'affirme par la préservation de son patrimoine culturel et naturel », en s'appuyant notamment sur la préservation et la richesse écologique du territoire.

Le Courant de la Motte traverse les communes de Dourges, Oignies et Ostricourt. Ce cours d'eau, dégradé et non-entretenu, a été connecté au réseau d'assainissement communautaire suite à la création de la plateforme multimodale DELTA 3.

S'il permet l'évacuation des eaux de ruissellement ainsi que les eaux de drainage des terrains à vocation agricole de son bassin versant, il ne reprend pas directement d'eaux usées. De plus, son tracé a subi au fil du temps de profondes modifications liées à l'activité humaine bouleversant son fonctionnement et le rendant non fonctionnel. Pollué, sans continuité hydraulique ni écologique, envahi d'espèces végétales exotiques, son état actuel génère un risque d'inondation pour la Zone Delta 3 en amont de la voie ferrée et le quartier des Bonniers.



Par ailleurs, sur les communes de Oignies et Dourges, le Courant de la Motte jouxte un espace chargé d'histoire et à fort potentiel environnemental. En effet, sur la commune d'Oignies, se trouve un Espace Naturel Sensible (ENS) géré par **Eden 62** : le Bois des Hautois, premier site de découverte du charbon dans le Pas-de-Calais.

Outre ce patrimoine historique exceptionnel, le Bois des Hautois offre un cadre préservé où la faune et la flore s'épanouissent.

Dans ce même secteur, le Courant La Motte se trouve également à proximité d'un tronçon de la Trame verte et bleue de l'Agglomération : la Boucle 12. Cette dernière traverse notamment le Bois de Hautois et l'Espace Naturel Sensible des terrils 116-117. Le schéma de la Trame Verte et Bleue adopté par l'Agglomération a pour objectif de restaurer et préserver la biodiversité du territoire (corridors écologiques, restauration des mares, prise en compte des cœurs de natures dont les cours d'eau...)

Objectifs :

Ce programme de travaux répond à de nombreux objectifs :

- **La lutte contre les inondations et la gestion du risque** : les études hydrauliques réalisées ont identifié un risque d'inondation du Quartier des Bonniers sur la commune de Oignies. Ainsi, le projet permet un abaissement de la ligne d'eau en crue de 20cm pour la crue décennale et 60cm pour la crue centennale.
- **La dépollution par curage du Courant de la Motte** : le curage du Courant de la Motte est nécessaire dans le cadre de sa requalification écologique. Un volume d'environ 1600m³ de sédiments a fait l'objet d'analyses de qualité et sont en partie pollués. Ils seront extraits et acheminés vers des filières de traitement adaptées. Après curage, le fond du Courant de la Motte sera donc dépollué.
- **La requalification paysagère du Courant de la Motte** : à l'échelle du projet, la trame paysagère (équipements de signalétique, barrières, nature et couleurs des matériaux ...) demandée par Eden 62 dans l'emprise du site classé est respectée.
- **L'amélioration de la qualité de l'eau** : cette opération contribuera à la mise en conformité de l'Unité Technique d'Hénin-Beaumont en permettant la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement.
- **La lutte contre les espèces exotiques envahissantes** : cinq espèces à caractère invasif ont été recensées sur le site : l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et l'Aster lancéolé (*Symphytotrichum lanceolatum*) Ainsi, le programme de travaux comporte des mesures permettant de limiter la prolifération de ces espèces exotiques envahissantes.
- **L'amélioration du cadre de vie des habitants** : le projet de requalification hydraulique et écologique du Courant de la Motte, fait partie intégrante de l'aménagement du territoire qui aura un impact fort sur les paysages et l'identité du territoire. Les aménagements projetés permettront à la population de retrouver un accès à ce cours d'eau et de conforter le réseau de trame bleue du territoire.
Afin de présenter les enjeux et les travaux du projet à la population des communes, une réunion publique a été organisée le 15.03.2022 en Mairie de Oignies.
- **L'amélioration des continuités écologique et favoriser la biodiversité locale** : le projet s'inscrit dans la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.
Ainsi, le projet a un impact « nul à modéré » sur les écosystèmes présents selon l'étude faune-flore et ne porte pas atteinte au réseau Natura 2000 et aux populations des espèces associées. L'impact sur les zonages et les continuités est limité à ceux situés au droit du projet et aux périodes de travaux. À terme, ce projet doit améliorer les continuités écologiques ainsi que favoriser la biodiversité locale.

Descriptif détaillé :

Plusieurs enjeux sont déterminants pour la réussite du projet :

- La fonction hydraulique à restaurer, avec l'écoulement à la Deûle à rétablir sans transiter par les réseaux d'assainissement voisins ;
- L'insertion paysagère, notamment des zones de rétention supplémentaires à mettre en œuvre ;
- La qualité écologique des milieux à renaturer ;
- La réalisation du projet dans le respect du plan de gestion élaboré pour la restauration du Courant de la Motte.



Le programme de travaux garantira une gestion hydraulique cohérente prenant en compte la fragilité de l'environnement. De plus, le travail d'aménagement paysager et de continuité écologique du projet permettra la valorisation paysagère et environnementale du Courant de la Motte, en lui conférant de multiples autres usages (zone de détente, parcours pédagogique et éducatif pour les enfants, espace naturel de découverte de la faune et de la flore pour la population ...).

Le programme de travaux de requalification hydraulique et écologique du Courant de la Motte, porté par la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin consistera donc :

- au curage et au recalibrage du Courant de la Motte (avec des sédiments en partie pollués) ;
- à l'effacement des obstacles hydrauliques sur son cours (les ponts avec usages) ;
- au reprofilage en long et en travers du cours d'eau avec notamment un approfondissement à partir du Quartier des Bonniers jusqu'à son exutoire pour lutter contre les inondations dudit quartier ;
- à l'aménagement d'une surlargeur du cours d'eau en aval, pour permettre le stockage de 12500 m3 pour respecter les contraintes de rejet imposées par les VNF pour le rejet du cours d'eau au canal de la Deûle

Partenaires associés à l'opération :

- EDEN 62,
- Agence de l'Eau,
- Région Hauts-de-France,
- Département.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Depuis la genèse du projet, un travail transversal et pluridisciplinaire entre les différents services de l'Agglomération est mené en mode projet, impliquant :

- La Direction Générale des Services,
- La Direction Etudes et Conduite d'Opérations,
- La Direction Aménagement du Territoire, Habitat et Partenariats Extérieurs.

Les missions de suivi de travaux ont dans un premier temps été réalisées par la Direction Travaux - service Infrastructures, puis confiées à un coordinateur environnemental.

Modalités de fonctionnement :

Dans le cadre de son Projet de Territoire Ecologique, l'Agglomération Hénin-Carvin a pour ambition de déterminer un plan de gestion du site afin de déterminer ses modalités de fonctionnement et d'entretien.

Etudes réalisées :

Le projet entre dans le champ d'application du code de l'environnement (obligation de mener une étude d'impact, dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, au titre de l'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement), de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, du code forestier.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages

Axes) du contrat concerné(s) :

Axe 4 : Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre, plus résilient, en capacité d'anticiper, de réagir et s'adapter aux aléas, et plus solidaire, intégrateur



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	24/03/2022	Notifications des trois lots auprès des entreprises.
Début des travaux	11/07/2022	
Fin des travaux	15/01/2025	Fin des plantations au 15/01/2024 Une année de garantie de reprise des végétaux est prévue au CCTPE du lot 3 – Travaux de renaturation

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux de curage et de terrassement	3 634 439,25 €	Département du Pas-de-Calais / Contractualisation G4 FIT	34 000,00 €
Travaux de création de poste de relèvement	774 000,00 €	Département du Pas-de-Calais / Droit commun BIODIV (FIEET)	21 000,00 €
Travaux de renaturation	621 644,89 €	UE FEDER	<i>Sollicité, en attente de retour</i>
		Agence de l'Eau	670 000,00 € (dont : 335 000 euros d'avance et 335 000 euros de subvention)
		Région Hauts-de-France– ACTes	<i>Sollicité, en attente de retour</i>
		Reste à charge MO	4 305 084,14 €
TOTAL	5 030 084,14 €	TOTAL	5 030 084,14 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Un plan de gestion du Courant de la Motte viendra définir les coûts de gestion à venir.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre plus résilient, en capacité d'anticiper, de réagir et s'adapter aux aléas, et plus solidaire, intégrateur



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Leforest



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photos commune de Leforest



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes.** Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais est un partenaire historique de la commune et ce dans tous ses champs de compétences. À nos côtés sur les plans technique et financier, il vient compléter les interventions de la commune pour permettre un service de qualité et un accompagnement adapté aux besoins de notre population.

C'est donc dans un esprit de coopération, de souhait de servir nos habitants, de faire avancer notre territoire qu'est aujourd'hui proposée cette nouvelle contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais.

Ce contrat 2023-2026 nous permet d'ouvrir des perspectives nouvelles sur nos projets et notamment la piscine de Leforest.

Chantier phare pour notre commune, équipement nécessaire au Bassin Minier, structure à rayonnement intercommunale et process innovant et salvateur sur le plan énergétique. Ce projet aux multiples enjeux a connu des difficultés aujourd'hui surmontées notamment grâce à l'aide du Département.

Après les problématiques liées au COVID, l'abandon du chantier par l'entreprise du gros œuvre et la hausse du coût des matériaux liée à la guerre en Ukraine, nous entrevoyons aujourd'hui grâce à l'aide de nos partenaires, une issue favorable à ce projet.



Christian Musial,
Maire de Leforest

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Leforest est une commune urbaine, classée pôle intermédiaire au SCOT, située dans l'ex-bassin minier. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) qui regroupe 14 communes et comptait 126 965 habitants en 2019. La commune est limitrophe de sept communes, dont quatre sont situées dans le département du Nord.

Elle appartient à l'unité urbaine de Douai-Lens regroupant 67 communes et 503 966 habitants en 2017 soit la dixième plus importante de la France en termes de population.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Lille (partie française) dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 201 communes, est catégorisée dans les aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Elle est située à 10 minutes de Douai et Hénin-Beaumont, 15 minutes de Lens et 30 minutes de Lille et d'Arras en voiture. L'autoroute A21 se situe à proximité de la ville. La commune possède une gare (Ligne de Paris-Nord à Lille).

La population de la commune est d'un peu moins de 7 300 habitants, en augmentation et relativement jeune. En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 38,8 %, soit au-dessus de la moyenne départementale (36,7 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 22,8 % la même année, alors qu'il est de 24,9 % au niveau départemental.

La commune de Leforest, en tant que Collectivité territoriale de rang 1, bénéficie de la clause de compétence générale lui permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant du niveau communal. Les principales compétences exercées relèvent donc des domaines suivants: urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles pré-élémentaires et élémentaires, équipements sportifs... *Cependant, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune aux communautés (de communes, d'agglomérations, urbaines, métropoles).*



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Leforest en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire continuera d'apporter, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Leforest, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de

l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Leforest permet d'établir des axes de travail partagés :

- Favoriser le savoir nager
- Soutenir le sport santé, bien être et sportif
- Améliorer la performance énergétique des équipements de la commune

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Leforest
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Christian MUSIAL

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et la commune de Leforest

Fiche opération n°1.1

Reconstruction de la piscine

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Leforest

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial (MDADT) de Lens-Hénin
- **Partenaire** : Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : HEXA INGENIERIE ; Architecte : ACANTHE ARCHITECTES

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue Léo Lagrange, 62790 Leforest, centre-ville

Contexte :

La piscine de Leforest fut la première piscine couverte du département du Pas-de-Calais en 1936. La piscine est située dans le centre-ville, elle est donc pour les Leforestois accessible à pied ou par les transports en commun. Cet équipement de proximité est localisé près de nombreux équipements publics (crèche, médiathèque, complexe sportif, écoles, foyers et béguinage pour personnes âgées). Située à la jonction entre le bassin minier et le sud de la Pèvéle, elle assurait une offre de service à rayonnement intercommunal (PST) et interdépartemental.

Jusqu'à sa fermeture temporaire, l'équipement permettait la pratique en compétition de plusieurs disciplines de la natation en accueillant les associations Leforest Natation, club fondé en 1937, et Leforest Natation Synchronisée.

En 2015, lors d'investigations préalables à la réalisation de travaux d'économie d'énergie, des désordres structurels ont été constatés au niveau de la charpente métallique. Menacée d'effondrement, l'exploitation de la piscine a été suspendue. Les différents diagnostics réalisés par les bureaux d'études ont démontré l'obligation d'une reconstruction/réhabilitation lourde pour envisager sa réouverture.

Les travaux consistent en la déconstruction de l'enveloppe du bâtiment, sa reconstruction complète et sa mise aux normes en :

- conservant un maximum d'éléments dont les deux bassins existants,
- renforçant l'identité du lieu en maintenant sa façade principale et les bassins,
- augmentant les performances énergétiques avec une enveloppe thermique efficace,
- optimisant le fonctionnement (système de filtration performant, pompe à chaleur...),
- améliorant le confort, les circulations intérieures et le nombre de vestiaires collectifs,
- limitant les apports en énergie fossiles et en soutenant l'agriculture locale.

Dans un contexte de transition énergétique encadré par la COP 21 et faisant l'objet de la « troisième révolution industrielle » (TRI/REV3), impulsée par la Région Hauts-de-France, le projet de reconstruction intègre une chaufferie alimentée par du miscanthus local (cofinancée par l'UE) s'inscrivant dans les enjeux environnementaux.



Objectifs :

La réouverture de la piscine de Leforest permettra de combler le déficit d'équipements sportifs sur le territoire de la CAHC et de pallier les difficultés liées à l'enseignement de la natation en 1er et 2ème degrés pour les élèves résidant sur l'agglomération.

Avant sa fermeture la piscine délivrait environ 80.000 entrées par an, tous publics confondus (scolaires inclus). L'objectif après réouverture est de dépasser ce chiffre.

Descriptif détaillé :

L'amélioration énergétique portera sur l'isolation du bâtiment [toitures, façades (bardage et laine de roche), des vitrages] et d'une ventilation double flux avec système thermodynamique (récupération de la chaleur à très haut rendement : 93%). Les équipements thermiques intégreront l'installation d'une pompe à chaleur à débit variable classe A et d'une isolation hydraulique, pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage des eaux de bassin. Un système de récupérateur solaire doit également être implanté, avec des capteurs solaires hybrides (photovoltaïque et thermique) pour le préchauffage d'eau chaude sanitaire et le chauffage des eaux de bassin et de la structure.

La rénovation lourde du bâtiment et l'utilisation d'énergies renouvelables doit permettre de :

- Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables locales,
- Produire en autoconsommation 1151 MWh/an,
- Améliorer les performances thermiques de la piscine,
- Diminuer annuellement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, et donc les coûts de fonctionnement,
- Limiter l'émission de polluant en passant de 169 à 120,77 Tonnes de CO₂,
- Limiter la consommation d'eau par un meilleur traitement de celle-ci et des équipements de traitement d'air et d'eau plus performants.

Les gains énergétiques doivent amener à :

- La diminution de la déperdition énergétique de 85% en parallèle de 61% d'économie d'énergie sur les besoins en chaleur, pour diminuer de manière conséquente les coûts de fonctionnement,
- Une meilleure maîtrise de la qualité de l'air (incidence sur la santé).

Partenaires associés à l'opération :

Etat, Région Hauts de France, CA Hénin-Carvin.

Modalités de fonctionnement :

La réouverture de l'équipement permettra :

- de répondre aux besoins de la population en matière d'apprentissage de la natation, des sports aquatiques en clubs, du nager libre,
- de combler partiellement le déficit en équipements nautiques sur le département et plus particulièrement sur le territoire du Bassin Minier et de la CAHC en particulier, sur le Douaisis également,
- de réduire les coûts de fonctionnement.

Études réalisées :

- Étude d'impact,
- Étude des sols,
- Diagnostic structurel - bureau d'étude,
- Diagnostic plomb et amiante,
- Géomètre,
- Études hydrogéologiques.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

Le projet répond aux ambitions et priorités du **Pacte des Solidarités Territoriales** et du **Pacte des Réussites Citoyennes**, ainsi qu'aux enjeux sportifs et de santé (PRC, PSH), et d'offre de services et activités apportés aux habitants :

- en priorité, d'apprentissage de la natation, « savoir nager », pour la sécurité notamment,
- de soutien à l'accessibilité des lignes d'eau aux clubs locaux,
- de développement du sport santé pour tous.

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

Priorité : Prendre en compte la lutte contre le réchauffement climatique dans toutes nos politiques publiques

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 6	Faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté
Ambition 8	Agir en citoyens du monde
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axes) du contrat concerné(s) :

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2016	Piscine fermée en 2015. Montage du projet de 2016 à 2018
Début des travaux	2019	Travaux arrêtés par la Covid en mars 2020 et la non reprise de l'entreprise de gros œuvre, liquidée en juin 2022. Ont redémarré en juin 2023.
Fin des travaux	mi-2024	Estimée (2021 initialement)



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	722 883,00 €	Département du Pas-de-Calais / FIT	310 000,00 €
Travaux	6 966 272,42 €	Département du Pas-de-Calais / Droit Commun Sport	1 000 000,00 €
Frais complémentaires	93 000,00 €	Union Européenne FEDER	301 000,00 €
		ETAT CNDS (y compris accessibilité)	540 000,00 €
		ETAT (DSIL et DETR)	752 171,00 €
		Région Hauts-de-France	1 471 431,08 €
		RTE (compensation Gavrelle - Avelin)	100 000,00 €
		C.A Hénin-Carvin	1 653 776,67 €
		Reste à charge MO -commune	1 653 776,67 €
TOTAL	7 782 155,42 €	TOTAL	7 782 155,42 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



62

Pas-de-Calais
Mon Département



Banque Alimentaire
du Pas-de-Calais

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Banque alimentaire du Pas-de-Calais



Photos Banque alimentaire de Carvin

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Fondée en 1988, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais vient en aide aux plus démunis dans le cadre de l'aide alimentaire sans distinction d'âge, de sexe et sans participation financière conformément à la Charte de la Fédération Française des Banques Alimentaires.

35 ans plus tard, les besoins ont évolué et la demande a explosé. En effet, aux plus démunis sont venus s'ajouter de nouveaux bénéficiaires : travailleurs pauvres, retraités ou encore étudiants. En 2022, 5 800 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées à 35 000 bénéficiaires, en hausse.

La BA62 c'est aujourd'hui 11 salariés, 1 service civique et 30 bénévoles permanents. Et nos missions se réalisent à travers nos 113 associations partenaires. Matériellement, le stockage des denrées alimentaires collectées s'effectue à travers notre entrepôt à Carvin, siège de l'association, entrepôt devenu trop exigu.

La Banque Alimentaire du Pas-de-Calais a su s'adapter à cette nouvelle donne grâce au soutien notamment de ses financeurs, donateurs, partenaires, salariés et bénévoles.

Financeurs au titre desquels figure le Département du Pas de Calais. Car nos missions et enjeux rejoignent les siens : venir en aide aux plus défavorisés, lutter contre la faim, lutter contre le gaspillage alimentaire. Et cette collectivité nous accompagne depuis de nombreuses années, nous l'en remercions.



Micheline Thumerelle
Présidente de la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.

- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Depuis plus de 30 ans, le réseau des 79 Banques Alimentaires (BA) et ses 5.400 associations partenaires s'engagent et luttent au quotidien contre la précarité alimentaire. Le fonctionnement des Banques Alimentaires repose essentiellement sur les valeurs de don et de partage.

En France, 9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 15% de la population française (INSEE, 2019), ce seuil atteint les 23% pour le territoire de Lens-Henin (Pas de Calais = 22%). L'aide alimentaire en 2020 concerne 7 millions de personnes sur lesquels le réseau des Banques Alimentaires permet d'en aider 2,1 millions.

L'évolution de l'activité depuis la crise sanitaire a conduit à une adaptation de la Charte des Banques Alimentaires pour permettre la diversification des missions et des pratiques. Cette nouvelle charte autorise désormais l'achat de produits en complément d'autres sources d'approvisionnement, de manière encadrée.



Les missions principales des Banques Alimentaires portent sur :

- La Lutte contre la précarité alimentaire
- La Distribution gratuite des denrées aux associations et CCAS* partenaires pour 2 millions de personnes
- La Lutte contre le gaspillage alimentaire
- La Favorisation de l'insertion sociale et l'innovation

La Banque Alimentaire du Pas de Calais (BA62), qui compte 11 salariés, 1 service civique et 30 bénévoles, est située à Carvin, base logistique de l'association en plein cœur du bassin minier.

Les objectifs de la Banque alimentaire de Carvin sont de :

- Répondre localement au besoin croissant en matière d'aide alimentaire,
- Permettre aux personnes démunies de retrouver une sécurité alimentaire et une autonomie sociale,
- Améliorer la santé des habitants, notamment ceux du bassin minier,
- Lutter contre la précarité alimentaire,
- L'accompagnement et la promotion de l'alimentation durable.

Elle vient en aide à toutes les familles en difficultés sur

l'ensemble du département. Le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. Depuis 2020, suite à la crise sanitaire liée au Covid et à l'inflation des prix, la Banque Alimentaire a enregistré 2 000 bénéficiaires de plus (800 personnes supplémentaires en septembre 2022 par exemple) : ils seront 35 000 bénéficiaires en 2023 contre 33 000 en 2020. Il est

aussi constaté de plus en plus de travailleurs, de retraités et d'étudiants pauvres.

La BA leur vient en aide via un réseau de 113 associations affiliées en 2022, 20 CCAS et 1 CIAS.

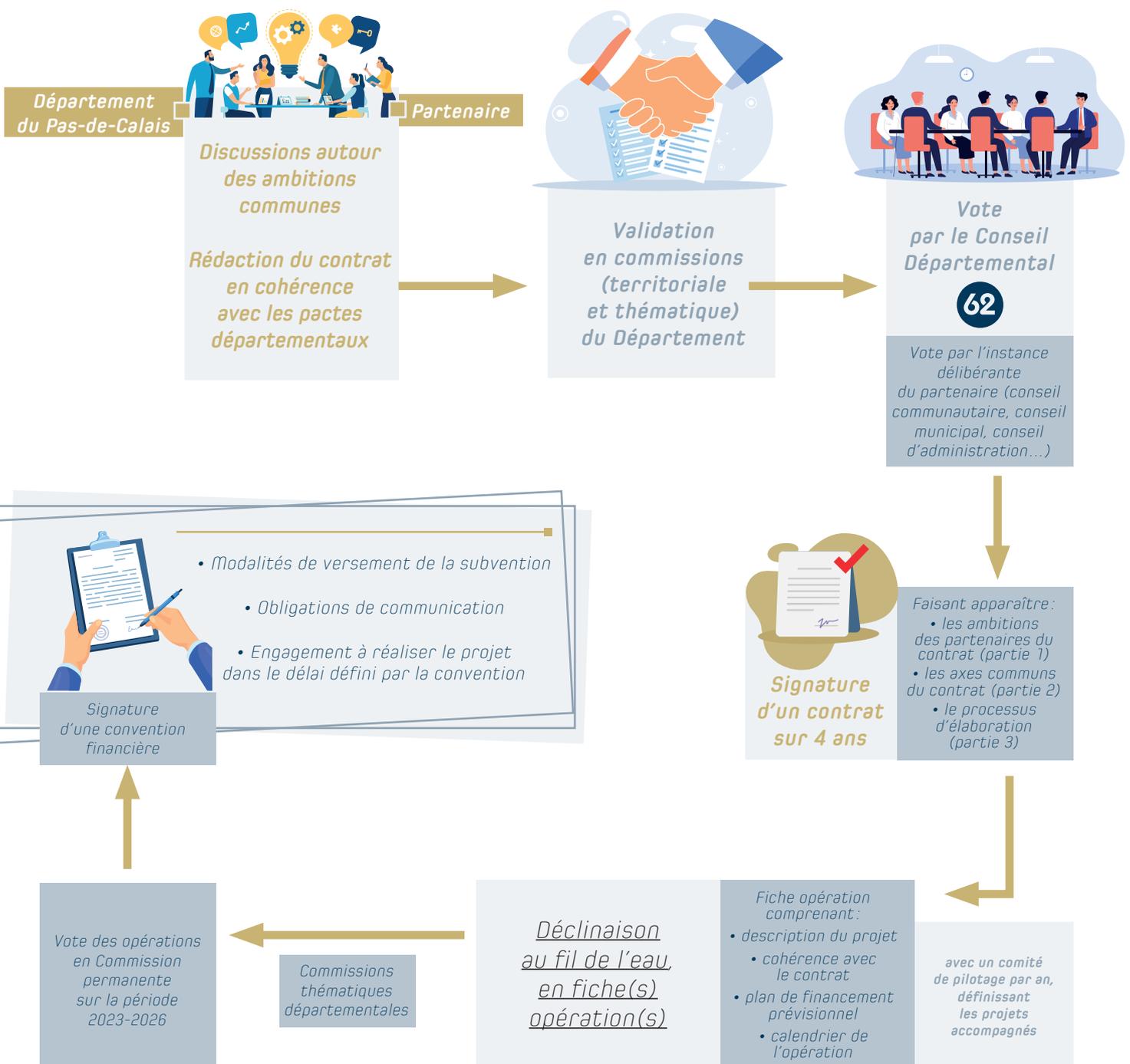
Les 1100 bénévoles ont collecté des dons dans 230 magasins du département et ramassé 187 tonnes de produits alimentaires. La Banque Alimentaire travaille également avec les épiceries solidaires dans le Pas de Calais, d'ailleurs deux projets ont été identifiés sur le territoire de Lens-Hénin, à Évin-Malmaison et Rouvroy.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

NB : les associations loi 1901 n'ont pas accès aux services de la plateforme Ingénierie 62.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la Banque Alimentaire du Pas de Calais en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (clauses ou actions d'insertion) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Banque Alimentaire du Pas de Calais. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la mobilité solidaire pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Le Département sollicite également de la part de la Banque Alimentaire du Pas de Calais, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [NEU IRaoUJoARNRYa](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de l'association La Banque Alimentaire du 62 (BA62), permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Lutter contre la précarité alimentaire au quotidien, pour tout public dont les jeunes et PA
- Réduire les fractures sociales et territoriales
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser cette ressource
- Créer du lien social, des emplois.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Banque alimentaire de Carvin
la Présidente,*

Jean-Claude LEROY

Micheline THUMERELLE

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la Banque Alimentaire du Pas de Calais (BA62)

Fiche opération n°1.1

Extension de l'entrepôt de stockage de denrées alimentaires de la Banque Alimentaire (à Carvin)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : l'association Banque Alimentaire du Pas de Calais (BA62)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial (MDADT) de Lens-Hénin
- **Partenaire** : la Présidence, la Vice-Présidence.

Maîtrise d'œuvre : Guedes, Monai Architecte

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Carvin ZI du Château 15 rue Denis Papin 62220 CARVIN

Contexte :

En France, 9,3 millions de personnes vivent **sous le seuil de pauvreté**, soit 15% de la population française (INSEE, 2019), ce seuil atteint les **23% pour le territoire de Lens-Henin et 22% pour le Pas de Calais**.

L'aide alimentaire en France concerne 7 millions de personnes ([Cocolupa, 2020](#)) : un chiffre certainement sous-estimé par rapport aux besoins réels. Sur ces 7 millions de personnes, le réseau des Banques Alimentaires permet d'en aider 2,1 millions.

Depuis plus de 30 ans, le réseau des 79 Banques Alimentaires (BA) et ses 5.400 associations partenaires s'engagent et luttent au quotidien contre la précarité alimentaire.

Le fonctionnement des Banques Alimentaires repose essentiellement sur les valeurs de don et de partage. L'évolution de l'activité depuis la crise sanitaire a conduit à une adaptation de la Charte des Banques Alimentaires pour permettre la diversification des missions et des pratiques. Cette nouvelle charte autorise désormais l'achat de produits en complément d'autres sources d'approvisionnement, de manière encadrée.

La Banque Alimentaire du Pas de Calais située à Carvin, base logistique de l'association au cœur du bassin minier, compte 11 salariés 1 service civique et 30 bénévoles, qui viennent en aide à toutes les familles en difficultés sur l'ensemble du département, via un réseau d'une centaine d'associations et CCAS.

Elle récolte aujourd'hui près de 5.800 tonnes de denrées alimentaires pour environ 35 000 bénéficiaires, en hausse. La surface de l'entrepôt de stockage était de 2.215m².

Depuis deux ans, suite la crise sanitaire liée au Covid et à l'inflation des prix, la BA de Carvin a enregistré 2000 bénéficiaires de plus. En effet, aux plus démunis sont venus s'ajouter de nouveaux bénéficiaires : travailleurs pauvres, retraités ou encore étudiants.

Le bâtiment des stockages était trop petit pour traiter, trier et entreposer les tonnes de denrées alimentaires sauvées du gaspillage. Il fallait l'étendre pour répondre à la demande croissante en matière d'aide.



Objectifs :

- Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaires, aider les plus démunis,
- Répondre à la demande croissante du nombre de bénéficiaires (+10% de bénéficiaires et +12% de marchandises),
- En Modernisant l'infrastructure de stockage, tri et répartition des denrées alimentaires.

Descriptif détaillé :

- Réalisation d'une extension de 710 m², d'un bâtiment de stockage existant,
- Passage de 2215 m² à 2925 m² de capacité de stockage.

Partenaires associés à l'opération :

État, Région, CAHC, Entreprises (mécénat), commune de Carvin

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**Modalités de fonctionnement :**

Gestion directe par les salariés

Études réalisées :

Etude de sol

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concernés :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

Axes du contrat concerné(s) :

CAHC Axes 2 et 4

- Réduire les disparités sociales et territoriales,
- Accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre plus résilient, en capacité d'anticiper, de réagir et s'adapter aux aléas, et plus solidaire, intégrateur.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Juin 2022	
Début des travaux	Octobre 2022	
Fin des travaux	2 nd semestre 2023	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Etude de sol	7 284,00 €	ETAT France Relance	330 642,00 €
Infra Bâtiments fondations spéciales	164 200,00 €	FFBA Mécénat InterMarché	40 000,00 €
VRD 1 Plateforme etc	107 500,00 €	FFBA Mécénat Amazon	4 000,00 €
VRD 2 Parkings Espaces Verts	50 465,59 €	FFBA Mécénat Crédit Agricole	12 000,00 €
Travaux bâtiments clos couvert lots techniques	245 820,00 €	Région Hauts de France	90 000,00 €
		CAHC	80 000,00 €
MOE	19 200,00 €	Département du Pas de Calais FAD22	30 000,00 €
Contrôle Technique	4 742,68 €	Département du Pas de Calais FIT	25 416,00 €
Coordination SPS	1 800,00 €		
G2Pro	2 880,00 €		
Assurances	8 705,73 €	Reste à charge MO	540,00 €
TOTAL	612 598,00 €	TOTAL	612 598,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département

Noeux
Environnement

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Noeux Environnement



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photos



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes: **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis 1991, l'association Nœux Environnement agit au quotidien pour la gestion et la protection de l'environnement. Ces valeurs, l'association les décline comme supports efficaces pour l'insertion et la reconstruction socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Dernièrement, Nœux Environnement a fait l'acquisition d'une ancienne friche commerciale située à l'entrée nord de Nœux-les-Mines. Celle-ci est constituée d'un bâtiment d'une superficie de 2000 m², qui accueillera le siège de l'association, implanté sur un terrain de 2,5 ha, support à de nouvelles activités.

L'association développe un projet particulièrement ambitieux, attrayant et novateur: la requalification d'une friche commerciale en site démonstrateur de la transition écologique et solidaire.

Ces nouveaux locaux permettront de développer nos activités en y incluant des opérations innovantes, notamment en s'appuyant sur des modèles économiques de consommation différente plus responsable, plus circulaire et plus solidaire.

La transformation du bâtiment s'attachera à suivre les préconisations des différents dispositifs en vigueur. En cela, il est prévu une réhabilitation favorisant les filières locales et régionales notamment par l'utilisation des matériaux biosourcés. Par ailleurs, l'utilisation des énergies renouvelables sera privilégiée.

Notre projet s'accorde parfaitement avec les priorités et les engagements du Département en faveur d'une transition agro-écologique et alimentaire à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux de l'Artois

Jacques SWITALSKI
Président de Nœux Environnement



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Présentation du projet associatif de Nœux Environnement

Créée en 1991, l'association de protection de l'environnement « Nœux Environnement » est également un atelier et chantier d'insertion qui intervient dans la gestion des milieux naturels, le jardinage écologique et la menuiserie.

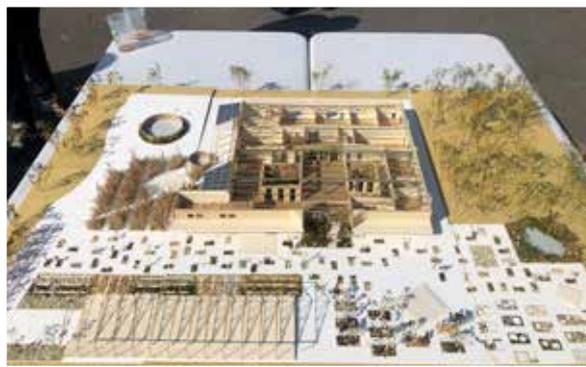
À ce titre, elle participe à la mise en place des corridors biologiques dans la région en employant plus de **45 personnes à l'année (25 ETP)**, dont 20 postes en insertion pour des personnes du territoire, éloignées de l'emploi.

L'association Nœux Environnement apporte également un accompagnement technique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes du territoire de la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et de la communauté d'agglomération de Lens Liévin. Ce volet **ingénierie écologique** lui permet d'accompagner ces collectivités dans la mise en place de la trame verte et

bleue et les structures du territoire à la transition écologique et solidaire. L'objectif est bien d'associer tous les acteurs locaux à la mise en place de la Trame Verte et Bleue locale, et restaurer les continuités écologiques et les espaces de transition.

En plus des actions sur les milieux naturels, **l'atelier de jardinage au naturel** permet la production de légumes sains (sans intrant chimique) pour un large public. Cette équipe va mettre en place des sites écologiques et pédagogiques pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques environnementales (plantation de plus de 2 500 arbres et arbustes chaque année).

L'atelier menuiserie nous permet de fabriquer et vendre des objets utiles pour les aménagements écologiques : nichoirs, hôtels à insectes, composteurs, carrés potagers, etc.





Enfin, les intervenants animent également un volet d'**éducation et de sensibilisation à l'environnement** à destination des enfants et adultes.

Nœux environnement communique sur les notions de Trame Verte et Bleue, d'écocitoyenneté et de transition écologique et solidaire, en intervenant en milieu scolaire et extra scolaire. Les chantiers participatifs avec les citoyens du territoire permettent de restaurer la biodiversité et d'aborder les notions d'écocitoyenneté dans de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En parallèle, l'association a mis en place un **dispositif d'accompagnement à la transition écologique et solidaire** pour les structures relais du territoire. Il s'agit d'accompagner les citoyens en analysant leurs pratiques au quotidien, en accompagnant à l'autodiagnostic écologique et solidaire (c'est-à-dire en questionnant différentes thématiques comme l'eau, l'énergie, l'alimentation, les déchets, le transport, la production de biens et services, etc.). L'objectif est de mettre en place une feuille de route concrète d'actions réalisables à court et moyen termes dans la structure relais, et par diffusion chez et pour les citoyens.

Nœux environnement est composée de :

- 10 permanents
- 20 salariés polyvalents (prévoir une augmentation significative si création d'une Entreprise d'Insertion)
- 2 services civiques
- 1 à 3 stagiaires
- 50 adhérents dont 10 bénévoles actifs
- des groupes accueillis chaque année dans le cadre de formations.

Nœux Environnement vient d'acquérir une ancienne friche commerciale que nous souhaitons réhabiliter en site démonstrateur de la transition écologique et solidaire, et de l'alimentation durable.

Le projet global regroupe une **production maraîchère biologique sur des surfaces limitées (de 1 à 2 hectares) en circuit court de proximité, dans la perspective d'approvisionner les habitants du territoire.**

Il comporte un **volet formation/qualification** aux techniques agricoles alternatives (permaculture) et une **fonction pédagogique tout public, autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable.**

Ce projet présente donc des fonctions et bénéfices pluriels afin de répondre à ces enjeux et aux besoins spécifiques des quartiers en renouvellement urbain et de leurs habitants.

L'objectif initial de l'agriculture urbaine est la production alimentaire, mais elle n'est pas la seule, d'autres fonctions s'associant souvent à cette vocation nourricière :

- **Fonction alimentaire et bénéfiques pour la santé :** développement de filières alimentaires locales, accès à une alimentation équilibrée plus saine et non transformée, autoproduction alimentaire, pratique du jardinage, culture de plantes médicinales...
- **Fonction sociale :** interactions entre les habitants qui partagent un espace commun, développement de liens sociaux pour des personnes en situation d'exclusion à

travers une activité pratique et une vie de groupe conviviale, échanges culturels et solidarité entre les populations, animations culturelles et festives, impacts positifs sur le « reste pour vivre » des habitants...

- **Fonction économique :** parcours d'insertion par la formation professionnelle et l'emploi pour des personnes en recherche d'emploi, développement d'activités économiques en lien direct avec l'agriculture ou ses filières (transformation, restauration...), création de débouchés en lien avec l'économie circulaire (collecte de biodéchets et compostage), plantes textiles...

- **Fonction éducative :** pédagogie et sensibilisation afin de redonner aux enfants et aux adultes un lien direct avec la terre, meilleure appréhension de l'origine des aliments et des saisons, mais aussi des fondamentaux de l'écologie, valorisation des pratiques anti-gaspillage et des savoir-faire culinaires...

- **Fonction environnementale :** maintien ou reconstitution de la biodiversité grâce à des pratiques culturelles vertueuses, contribution au maintien ou à la création de trames vertes et bleues, participation à la réduction des îlots de chaleur urbains et au recueil des eaux pluviales, préservation de sols vivants, valorisation des déchets organiques, lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des aliments...

- **Fonction urbaine et amélioration du cadre de vie :** végétalisation et embellissement du quartier, gestion et appropriation des espaces publics et des friches urbaines, création de lieux emblématiques, fabrication d'une identité autour de l'alimentation et de l'agriculture favorisant l'attractivité et le rayonnement du quartier...

- **Fonction expérimentale :** techniques de culture in-



novantes et adaptées au contexte urbain, expérimentations et programmes de recherche-action en lien avec le monde scientifique (IUT de Béthune, lycées).

- **Fonction de préservation génétique :** maintien d'une dynamique génétique par la préservation des semences, des races anciennes en voie de disparition, etc. Nœux Environnement a depuis plusieurs années déjà planté plusieurs centaines d'espèces arbustives et arborées d'essences locales.

Cette friche commerciale, véritable **symbole de l'hyperconsommation de masse et de perte de lien social**, nous proposons de la réhabiliter en site en un **lieu inspirant et innovant :**

- un démonstrateur de la **reconquête écologique** et de la préservation de la biodiversité : en trouvant des solutions innovantes pour désimpermeabiliser le parking, renaturer les espaces, ...

- un **témoin Rev3 de la réhabilitation énergétique** d'un bâtiment commercial en bardage métallique, avec comme objectif de pouvoir essaimer les nouvelles techniques utilisées sur d'autres friches du territoire.

- un **tiers lieu social et nourricier** pour les acteurs locaux et les habitants de notre territoire.

- un site référent en termes d'**alimentation durable et de maraîchage biologique**.

- un site engagé dans l'**Economie Sociale et Solidaire**, et plus particulièrement sur les champs de **la formation, de l'insertion et de l'emploi**.

En résumé, un **véritable outil de territoire**.

C'est à ces défis que notre association veut se donner les moyens de répondre et surtout de « faire école » pour un essaimage à plus grande échelle.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

NB : les associations loi 1901 n'ont pas accès aux services de la plateforme Ingénierie 62.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par l'association Nœux Environnement en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...).

Enfin, le Département sollicite également de la part de l'association Nœux Environnement, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi

d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de l'association Nœux Environnement permet d'établir l'axe de développement suivant :

« S'engager en faveur d'une transition agro-écologique et alimentaire à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux de l'Artois »

Cet enjeu commun inscrit au contrat permettra l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec l'axe du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour Nœux Environnement,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Jacques SWITALSKI

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
- Maison du Département Solidarité de l'Artois
- Direction de l'Éducation et des Collèges
- Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement

Côté partenaire :

- SWITALSKI Jacques, Président, asso@noeuxenvironnement.fr
- BETREMIEUX Pierre-Alain, Directeur, pabetremieux@noeuxenvironnement.fr
03 21 66 37 74

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et l'association Noeux Environnement

Fiche opération n°1.1

Site démonstrateur de la transition écologique et solidaire et de l'alimentation durable

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Association Noeux Environnement

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : MDADT de l'Artois
- **Association** : Directeur ou Président

Maîtrise d'œuvre : Groupement formé de Béal et Blanckaert, Architectes Urbanistes/ le MA, Paysage et Urbanisme/Bureau d'Etudes Bollinger-Grohmann/ Bureau d'Etudes Axoé/ Bureau d'études environnement et énergie Symoé/ Cabinet de l'économie de la construction Ghesquière Dierickx

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 22 bis route nationale à Noeux -les-Mines (62290)

Contexte :

L'association Noeux Environnement a été créée il y a plus de 30 ans afin de mettre en place des actions de sensibilisation à et de protection de l'environnement, tout en participant à l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Forte de son expérience et des activités supports développées, et d'une opportunité foncière et immobilière, la structure ambitionne de reconverter une friche issue de la fermeture d'un supermarché sur Noeux-les-Mines, afin d'y développer un tiers-lieu social et nourricier, nouvel outil d'insertion pour le territoire, et site témoin Rev3 de la transition écologique et énergétique.

Objectifs :

- Assurer une réhabilitation exemplaire en termes d'optimisation des dépenses énergétiques et devenir une vitrine de la sobriété,
- Proposer un support d'insertion sociale et professionnelle adapté aux réalités économiques du territoire,
- Faire rayonner l'agriculture responsable à l'échelle du territoire,
- Devenir un producteur biologique majeur,
- Développer l'agriculture pédagogique.

Descriptif détaillé :

- Désimperméabiliser, planter, végétaliser plus de 4000 m² de terrain,
- Démanteler l'ancien magasin (halle de 1900 m²), déposer les matériaux et aménager le bâtiment afin d'y proposer un grand espace public avec des espaces de bureau, de co-working, une cuisine pédagogique, des animations, des formations,
- Créer 4 patios thématiques de productions légumières bio, de serres et de zones de permaculture,
- Poursuivre les plantations sur le site.

Le chantier concernant le bâtiment sera exemplaire côté économie d'énergies, misant sur la sobriété : puits bioclimatique, toiture en panneaux photovoltaïques, toilettes sèches, chaudière en bio-masse avec un poêle à bois complémentaire, parois chauffantes en terre crue...



Partenaires associés à l'opération :

- CD2e
- Euralens
- Ville de Nœux-les-Mines
- CABBALR
- Région Hauts de France
- Pas-de-Calais Actif
- Agence de l'eau
- Agence Régionale de Santé...

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie des partenaires précités

Modalités de fonctionnement :

La reconversion de la friche va permettre à Nœux Environnement de disposer d'un nouveau siège et de nouveaux bureaux, avec la réhabilitation du bâtiment de l'ancien supermarché.

Les espaces extérieurs seront réaménagés afin de permettre une activité de maraichage bio (exploitation possible d'un hectare). Des serres ont d'ores et déjà été installées. Sont également prévus un verger collectif, un chemin de cueillette et un rucher. Les productions seront vendues sur place ou sur d'autres points (comme réalisé actuellement), et seront des supports à des parcours pédagogiques et à des activités d'insertion (maraichage mais aussi cours de cuisine). Le site se veut également devenir un lieu de connaissances par le biais d'ateliers pédagogiques, de chantiers participatifs et de formation.

Les techniques et matériaux privilégiés dans la réalisation des travaux et aménagements permettent l'inscription du projet dans la dynamique régionale Rev3.

Le projet est également le support à une reconquête écologique dans la mesure notamment où le sol sera désimperméabilisé et végétalisé afin d'assurer une biodiversité et l'infiltration.

La volonté de Nœux Environnement est de recycler ce qui peut l'être. Le sol bitumé sera réemployé pour créer des murets, la laine de verre sera reconditionnée pour isoler de nouveau.

Etudes réalisées :

Assistance à Maîtrise d'ouvrage (2021) – Impact Conseils et Ingénierie :

- Etablissement programme urbain, paysager et architectural ; programme fonctionnel et organigramme,
- Programme technique détaillé,
- Travail sur modèle financier et recherche de financement,
- Exploitation des extérieurs en maraichage biologique et poursuite de la partie pédagogique.

Partenariat avec les étudiants de l'université d'Artois pour un appui sur la communication.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concernés :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

Axes) du contrat concerné(s) :

S'engager en faveur d'une transition agro-écologique et alimentaire à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux de l'Artois.



C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Juillet 2022	Etudes/Diagnostics
Début des travaux	Automne 2023	
Fin des travaux	Décembre 2024	

D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Gros œuvre	256 783,20 €	Département / FIT	300 000,00 €
Charpente - étanchéité - menuiseries extérieures	887 473,20 €	Département / Droit commun Fonds Alimentation Durable	50 000,00 €
Façades - serrurerie - plâtrerie - plafonds	626 109,60 €	Département / Droit commun Budget Citoyen	30 000,00 €
Menuiseries intérieures - enduit - revêtements muraux	247 784,40 €	Programme National Alimentaire	84 331,00 €
Electricité	287 412,00 €	Plan de relance Fonds Friche	796 800,00 €
Plomberie	945 837,85 €	Pas de Calais CAP ESS (Pas de calais Actif)	10 000,00 €
VRD aménagements paysagers - alimentation durable	510 420,00 €	Agence de l'eau Eau et biodiversité	100 000,00 €
		DIRRECTE	321 000,00 €
		Conseil Régional/Europe/FRATRI/FEDER	1 100 000,00 €
		Fondations	182 500,00 €
		CABBALR	100 000,00 €
		Reste à charge MO (dont prêt bancaire)	687 189,25 €
TOTAL	3 761 820,25 €	TOTAL	3 761 820,25 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Les prévisions de l'association en termes de cout de fonctionnement pour l'équipement sont de l'ordre de :

- 1 285 730 € pour 2023
- 1 334 050 € pour 2024
- 1 352 750 € pour 2025

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Club École de Voile de Berck-sur-Mer

Photo D. R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

L'exploitation durable du milieu naturel et aquatique en faveur du plus grand nombre et en particulier des personnes en situation de handicap constitue depuis toujours le moteur du Club École de Voile de Berck (CEVB).

Basé sur le site de la Foraine d'Authie, à proximité de la baie d'Authie et de réserves naturelles, notre plan d'eau de douze hectares est classé Espace Naturel Sensible et dispose d'une flore et d'une faune uniques.

L'accueil de tous et de tout type de handicap, l'apprentissage de la natation, l'accès aux activités nautiques, la santé et le bien-être sont au cœur de nos préoccupations et nourrissent nos projets pour faire rayonner le club et plus largement le territoire.

Au cœur de la dynamique régionale pour la pratique handivoile, nous avons l'ambition d'évoluer vers un Centre Régional Handivoile.

Confiante grâce à ce partenariat et soutenue par le Département, l'association se veut et sera innovante et tournée vers un développement handinautique et handinature.

Nos ambitions et priorités partagées avec le Département contribueront à la concrétisation de nos projets pour offrir un cadre naturel préservé et des activités adaptées au plus grand nombre.

David Klarczyk
Président du Club École de Voile de Berck-sur-Mer

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 »...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les missions du Club École de Voile de Berck-sur-Mer sur le territoire

Le Club École de Voile de Berck-sur-Mer (CEVB) est une association créée en 2002. Basée à Berck-sur-Mer, elle est spécialisée dans le secteur des activités de sport nautique. Le Club est implanté sur 2 sites exceptionnels : la baie d'Authie et le lac de Conchil-le-Temple sur les terrains de « la Foraine d'Authie », et est structuré autour de 3 grands pôles d'activités interdépendants :

- Le handivoile pour une contribution sociale ;
- La voile scolaire et l'éducation par le sport ;
- Le tourisme nautique et l'attractivité du territoire.

Agréé par la Fédération Française de Voile (FFV), par l'Éducation Nationale ainsi que par Jeunesse et Sports, le CEVB accueille, à partir de 6 ans, tous ceux qui souhaitent découvrir les plaisirs de la voile et des sports nautiques. Le club a ainsi développé un modèle économique vertueux en diversifiant son offre de pratiques (touristique, professionnelle, éducative...) au service d'un projet social et éducatif.

Résolument investi pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, le CEVB s'engage depuis de nombreuses années pour faire évoluer les mentalités et faire que la voile soit un sport accessible à tous les publics.

La base de voile de Conchil-le-Temple est reconnue au niveau national pour la qualité de l'accueil et de la formation des sportifs en situation de handicap. Son équipe éducative est composée de professionnels, formés et habilités à l'enseignement de la pratique handivoile.

Avec plus de 1500 personnes en situation de handicap accueillies chaque année, l'association est la plus dynamique

en France en matière de développement de la pratique handivoile. Elle propose ainsi une large palette d'activités (compétition, enseignement, loisir, voile scolaire...) adaptées à tout type de handicap (physique, intellectuel et psychique), dans le cadre d'une pratique qui se veut inclusive.

Lauréate de l'appel à projets « ouvrez votre club » du Département en 2011 et équipée d'embarcations insubmersibles adaptées au handicap, elle œuvre continuellement au développement de la compétition handivoile, y compris pour les personnes déficientes intellectuelles.

Son équipe handivalide (composée à la fois de personnes valides et handicapées) fait rayonner le club à l'échelle nationale et internationale. Le club organise de nombreuses régates

et événements handivoile. Il a notamment impulsé une dynamique transfrontalière autour d'un circuit international créé en 2015, la Hansa-North-cup, circuit constitué de 4 étapes se déroulant dans différents pays européens (France, Belgique, Pays-Bas, Angleterre, Suisse).

En outre, il accueille de nombreux collégiens à l'occasion des journées d'intégration des 6^{èmes} mais aussi tout au long de l'année et notamment une section sportive scolaire « la Voile partagée » (collège Jean Moulin de Berck), qui regroupe 45 collégiens dont 30 en situation de handicap issus des classes SEGPA, ULIS et IEM.

Doté d'un fort potentiel d'évolution et d'attractivité, Le Club École de Voile de Berck fait de

l'inclusion un dogme pour le développement de ses activités sur des sites dont il préserve et valorise les ressources et espaces naturels depuis plus de 20 ans.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.

À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

NB : les associations loi 1901 n'ont pas accès aux services de la plateforme Ingénierie 62.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par le Club École de Voile de Berck en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire continuera d'apporter, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...).

Enfin, le Département sollicite également de la part du Club École de Voile de Berck, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais que partage intrinsèquement l'association et qui constitue un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département poursuivront la prise en considération des aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté à l'instar des actions menées depuis de nombreuses années par le Club École de Voile de Berck pour le développement de la pratique et des compétitions handivoile;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, d'apprentissage en particulier au milieu aquatique pratiqué par le Club École de Voile, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La journée d'intégration des élèves de 6^{ème} de collèges et la section sportive scolaire « la Voile partagée » du collège Jean Moulin de Berck constituent un engagement fort de la part du Club Ecole de Voile de Berck en la matière. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles du Club École de Voile de Berck permet d'établir deux axes de travail partagés :

- Développer une pratique sportive inclusive et citoyenne pour faire de l'inclusion un dogme pour le développement des activités du site, continuer d'œuvrer pour l'accessibilité du site à tous les publics et transmettre les valeurs d'équité, d'effort, d'égalité, d'esprit d'équipe, de discipline, d'inclusion, de persévérance et de respect.
- Promouvoir les espaces naturels et l'activité sportive : Préserver et valoriser les ressources et espaces naturels, faire profiter à tous des loisirs offerts par les richesses naturelles du site, les exploiter durablement et continuer de faire rayonner le site et ses activités.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour le Club École de Voile de Berck-sur-Mer,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

David KLARCZYK

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
- Direction des Sports, Service Partenariats et Pratiques Sportives
- Direction de l'Éducation et des Collèges
- Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement

Côté partenaire :

- Équipe éducative du club

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et le Club Ecole De Voile De Berck

Fiche opération n°1.1

Rénovation-extension du bâtiment de la base de voile de Conchil-le-Temple

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Club Ecole De Voile De Berck (CEVB)

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
- **Structure tierce** : Equipe éducative

Maîtrise d'œuvre : SCENARIO ARA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Base de voile - route départementale Lac des Foraines d'Authie - Conchil-le-Temple

Contexte :

Association créée en 2002, Le club « Ecole de voile de Berck » (CEVB) occupe et entretient depuis 2007, pour son activité de voile, les terrains de « La Foraine d'Authie » à Conchil-le-Temple, domaine public départemental, dont il s'est porté acquéreur en juin 2021 après délibération du Conseil Départemental du 10 mai 2021.

Doté d'un fort potentiel d'évolution et d'attractivité, la base de voile de Conchil-le-Temple souhaite diversifier ses activités et en améliorer l'accueil et l'accessibilité. Le CEVB élabore et met ainsi en œuvre son projet d'aménagement et de développement de la structure.

Le Club se structure autour de 3 grands pôles d'activités interdépendants, le handivoile pour une contribution sociale, la voile scolaire et l'éducation par le sport, le tourisme nautique et l'attractivité du territoire.

La base de voile de Conchil-le-Temple est un site labellisé reconnu au niveau national pour la qualité de l'accueil et de la formation des sportifs en situation de handicap. Elle reçoit des événements nationaux et internationaux. En outre, elle accueille de nombreux collégiens tout au long de l'année et notamment à l'occasion des journées d'intégration des 6èmes.

Le site est classé au Plan Départemental Des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en 3ème catégorie et présente des perspectives d'évolution en phase avec l'aménagement durable du site et le développement maîtrisé des sports de nature ambitionnés par le Département.

À ce titre, l'association a bénéficié du dispositif « Aménager durablement les ESI du Pas-de-Calais » lui attribuant une subvention de 35 392€ pour la réalisation des études opérationnelles préalables à la rénovation-extension avec mise en accessibilité (personnes en situation de handicap) du Club house, des sanitaires, vestiaires et de la voilerie du club.



Descriptif détaillé :

Le site de la base de voile située à Conchil-Le-Temple est actuellement équipé d'un unique bâtiment vieillissant de 160m² environ comportant l'accueil, les vestiaires et sanitaires.

L'opération concerne la rénovation, la mise en accessibilité et l'extension de ce bâtiment afin de proposer à l'ensemble des utilisateurs des locaux confortables, fonctionnels et accessibles à tous.

La plupart des accès existants au bâtiment notamment ceux aux vestiaires et sanitaires aménagés en partie arrière, accessibles depuis l'extérieur, ainsi que les abords sont conservés.

Pour des raisons techniques et de sécurité, au vu du mauvais état général, le projet prévoit des travaux de rénovation (Déconstruction et reconstruction) : la structure (murs ossature et charpente bois) est conservée, des éléments seront confortés ou remplacés selon l'état, de même pour les planchers et revêtements de sol. Couverture et bardages sont remplacés.

Le confort général sera également pris en compte, notamment par une amélioration de l'isolation. Le bâtiment sera constitué en matériaux renouvelables (bois) contribuant à réduire son empreinte écologique.

Pour des raisons fonctionnelles, le projet prévoit un réaménagement intérieur, impliquant quelques modifications des baies en façades et la création d'une extension en façade principale, afin de faciliter l'accueil.

Le réaménagement intérieur intègre également des modifications de cloison, de revêtement de sol et de revêtements muraux, une adaptation des réseaux existants et le remplacement et/ou complément des équipements sanitaires et électriques.

La remise en accessibilité du bâtiment ainsi réhabilité est également un point important du projet :

- A l'extérieur : Création d'une rampe, marquage du stationnement PMR existant. (Les cheminements périphériques ainsi que les espaces verts (zone en gazon synthétique) existants sont conservés,
- A l'intérieur : Création d'un espace accueil, de vestiaires et sanitaires adaptés.

Objectifs :

Dans un souci de mise en sécurité et accessibilité, de pérennisation et de développement de son activité, le Club a souhaité valoriser et améliorer la fonctionnalité du site afin d'en optimiser l'usage pour tous.

Les objectifs visés sont :

- L'amélioration de l'accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre,
- Des aménagements en réponses aux enjeux environnementaux (Site anciennement classé Espace Naturel Sensible et classé en zone N dans le document d'urbanisme),
- Le développement économique et touristique du territoire.

Partenaires associés à l'opération :

- Agence Nationale du Sport,
- Région hauts-de-France,
- Ligue régionale de voile Hauts de France,
- Comité départemental handisport du Pas-de-Calais,
- Véolia.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Département du Pas-de-Calais : Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement - Direction des Sports - Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois CAUE

Modalités de fonctionnement :

Le site emploie 4 temps plein à l'année, 1 CDD 6 mois à l'année et 3 saisonniers pour la période estivale en juillet – août. La base de voile est ouverte entre début mars et fin novembre.



Etudes réalisées :

Etude du CAUE

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population.
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires.

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités.

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale.
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité.
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives.
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité.
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent.
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	Octobre 2023	
Fin des travaux	Printemps 2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Acquisition foncière*	225 000,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
Frais notariés*	25 000,00 €	Département / Droit commun ¹	35 392,00 €
Maîtrise d'œuvre et études	60 000,00 €	Département / Droit commun ²	40 000,00 €
Travaux de déconstruction - reconstruction - extension du bâtiment	666 406,12 €	Agence Nationale du Sport	250 000,00 €
		Région Hauts de France	198 000,00 €
		Ligue régionale de voile Hauts de France	10 000,00 €
		Comité départemental voile	10 000,00 €
		Autres partenaires privés (VEOLIA)	20 000,00 €
		Reste à charge MO	163 014,12 €
TOTAL	976 406,12 €	TOTAL	976 406,12 €

*Les dépenses relatives à l'acquisition foncière ne font pas partie de l'assiette éligible aux financements du Département au regard de la transaction immobilière conclue entre le Club Ecole de Voile et le Département.

¹ PDESI CP du 13/12/2021

² PDESI / demande en cours



Coût de fonctionnement de l'équipement :

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Engagement handicap
- Valoriser et préserver les espaces naturels





Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 25 septembre 2023,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2023 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026, par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu : le Contrat signé le **XX mois XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu : la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** en date du **XX mois XXXX** ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Engagements spécifiques

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,

- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par Madame la Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Imputation budgétaire

La subvention du Département sera imputée au budget départemental sur le sous-programme XXX, chapitre XXX, sous chapitre XXX-X, imputation comptable XXXXXX.

Article 7 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (si subvention < 500 000 €) / trois ans (si subvention > 500 000 €) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (si subvention < 500 000 €) / trois ans (si subvention > 500 000 €) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 8 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
 - Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
- Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecalais.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 9 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 12 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président/La Présidente

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°8

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2023

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intégreront également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supracommunal ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés.

Le présent rapport propose donc d'adopter 6 contrats de territoires et de les décliner de manière opérationnelle par 6 fiches opérations jointes en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) vise particulièrement à soutenir l'attractivité et le rayonnement, à réduire les disparités sociales et accompagner la transition écologique vers un territoire plus sobre et solidaire.

- Opération « Académie de l'Hospitalité »

La CALL porte un projet de réhabilitation d'un immeuble mitoyen à l'Office de Tourisme et du Patrimoine pour y aménager un espace de sensibilisation et de formation aux métiers de la filière Hôtellerie, Commerce, Restauration.

Ce projet permettra d'étendre les activités de l'Office de Tourisme communautaire, d'apporter une réponse locale en matière d'insertion et d'agir quant au besoin croissant en main d'œuvre qualifiée de cette filière sur le territoire.

Intégrant une cuisine d'application et un meublé de tourisme « démonstrateur » pour les porteurs de projets, « l'Académie de l'Hospitalité » a été travaillée avec les professionnels du secteur, les acteurs départementaux de l'Insertion, mais aussi le Centre de formation des métiers de l'hôtellerie et le nouveau GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) régional. L'objectif est d'orienter vers une préparation opérationnelle à l'emploi, en amont d'une formation qualifiante ou d'un contrat de qualification.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires et la promotion des projets profitant aux personnes les plus vulnérables, il est proposé d'attribuer une subvention de 457 482 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) vise particulièrement à réduire les disparités sociales et territoriales, à agir pour une mobilité plus durable et à accompagner la transition écologique, vers un territoire plus sobre et plus résilient.

- Opération « Reconquête hydraulique et environnementale du courant de la motte »

La reconquête hydraulique et environnementale du courant de la motte s'inscrit dans la continuité de la stratégie de préservation de la richesse écologique du territoire. Traversant les communes de Dourges, Oignies et Ostricourt, ce cours d'eau a subi de nombreuses modifications liées à l'activité humaine. Pollué et sans continuité hydraulique ni écologique, son état actuel génère un risque d'inondation pour la Zone Delta 3 à laquelle il est connecté.

Situé à proximité d'un tronçon de la Trame verte et bleue de l'agglomération, le projet de reconquête hydraulique et environnementale du courant de la motte permettra de prévenir les risques d'inondation, de curer le lit encombré de sédiments pollués et de

permettre une requalification paysagère pour améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie des habitants. À terme, ces opérations permettront d'améliorer la continuité écologique et favoriseront la biodiversité locale, dans un cadre redevenu attractif et agréable.

La globalité du projet porté par l'intercommunalité s'élève à un coût estimatif de 5 millions d'euros. Ces travaux sont réalisés majoritairement sur des espaces fonciers en propriétés départementales et gérés par Eden 62.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales, et notamment les ambitions visant à préserver les ressources essentielles (eau, air, biodiversité) et à valoriser les espaces naturels et les paysages, il est proposé d'attribuer une subvention de 34 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Leforest :

Le contrat avec la commune de Leforest vise à soutenir le sport santé, favoriser le savoir nager et améliorer la performance énergétique des équipements publics.

- Opération « Reconstruction de la piscine »

Première piscine couverte du Département en 1936, la piscine de Leforest a dû être fermée suite à des études réalisées en 2015 qui ont démontré un risque d'effondrement.

Jusqu'à sa fermeture pour cause de désordres structurels, la piscine comptait 80 000 entrées annuelles. Les nageurs ayant dû se reporter sur d'autres bassins, la CAHC rencontre des difficultés liées à l'enseignement de la natation en premier et second degrés, pour les élèves résidant sur son territoire.

En cohérence avec le plan piscine communautaire, il est prévu de reconstruire la piscine de Leforest en conservant le plus grand nombre d'éléments existants dont les deux bassins et la façade historique du bâtiment. Les travaux réalisés permettront d'augmenter les performances énergétiques de l'équipement, d'optimiser son fonctionnement et d'améliorer le confort des usagers en repensant la circulation intérieure et en augmentant le nombre de vestiaires.

Le chantier a rencontré de nombreuses difficultés suite à la liquidation de la société ayant initialement remporté le marché de gros œuvre. Le projet a donc fait l'objet d'un arrêt pendant plus d'un an et demi. Après un lancement en 2019, la reprise des travaux est en cours.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'aux enjeux dans les domaines du sport et de la santé, et notamment à la priorité départementale visant à l'apprentissage de la natation, il est proposé d'attribuer une subvention de 310 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais :

Le contrat avec la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais vise à lutter contre la précarité alimentaire au quotidien et réduire les fractures sociales et territoriales.

- Opération « extension de l'entrepôt de stockage situé à Carvin »

La Banque Alimentaire reçoit près de 5 800 tonnes de denrées alimentaires bénéficiant à 35 000 personnes en situation de précarité. La demande étant en hausse, la surface de l'entrepôt de stockage situé à Carvin ne suffit plus pour répondre aux besoins.

Afin de traiter, trier et entreposer les tonnes de denrées alimentaires préservées du gaspillage, l'association a besoin d'étendre son entrepôt de stockage en augmentant sa surface de 710 m².

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des solidarités humaines, notamment aux ambitions visant à promouvoir des projets profitant aux personnes les plus vulnérables et à mobiliser les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 25 416 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec l'association Nœux Environnement :

Créée il y a plus de 30 ans afin de mettre en place des actions de sensibilisation et de protection des milieux naturels, l'association Nœux Environnement est un acteur important de l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Elle a également été reconnue dans le cadre du Budget Citoyen en 2021.

- Opération « démonstrateur de la transition énergétique et environnementale »

L'association engage la reconversion d'une friche comprenant un ancien supermarché de Nœux-les-Mines afin d'y développer un tiers-lieu social et nourricier, nouvel outil d'insertion pour le territoire, et site témoin Rev3 de la transition écologique et énergétique.

Outre le bâtiment de l'ancien supermarché qui sera transformé afin d'y installer un grand espace public avec des bureaux, une zone de co-working, une cuisine pédagogique, des animations et des formations ; les espaces extérieurs seront également réaménagés afin de permettre une activité de maraichage bio, l'installation d'un verger collectif, un chemin de cueillette et une mare. Les productions seront vendues sur place et à proximité immédiate, et serviront de supports à des parcours pédagogiques et à des activités d'insertion.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des solidarités humaines, et notamment aux ambitions visant à promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous, ainsi qu'au soutien du développement durable mobilisant toutes les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec le Club École de voile de Berck-sur-Mer :

Le contrat avec le Club École de Voile de Berck-sur-Mer (CEVB) vise à la valorisation d'un espace de sports de pleine nature respectueux des ressources naturelles, et à la promotion d'une pratique sportive inclusive et citoyenne.

- Opération « rénovation-extension du bâtiment de la base de voile de Conchil-le-Temple »

Depuis quinze ans, le Club École de voile de Berck-sur-Mer développe son activité sur le site de « la Foraine d'Authie » à Conchil-le-Temple, domaine public départemental, dont il s'est porté acquéreur en juin 2021.

Classée au Plan Départemental Des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), labellisée et reconnue au niveau national pour la qualité de l'accueil et de la formation des sportifs en situation de handicap, l'attractivité de cette structure nécessite d'accroître ses capacités de développement.

Le Club École de voile de Berck-sur-Mer a conçu un programme d'aménagement pour améliorer les conditions d'accueil par des travaux d'extension et d'accessibilité de l'unique bâtiment qui regroupe la réception, les vestiaires et les sanitaires.

Au regard de la vétusté des locaux actuels, le bâtiment sera déconstruit puis reconstruit en utilisant des matériaux renouvelables (bois) contribuant à réduire son empreinte écologique.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, notamment celles visant à valoriser et préserver les espaces naturels, à soutenir le tourisme comme levier d'attractivité, à proposer une offre diversifiée de qualité et en proximité, et à encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la commune de Leforest, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais, l'association Noeux Environnement et l'école de voile de Berck-sur-Mer, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, une subvention de 457 482 € pour son projet d'Académie de l'Hospitalité ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, une subvention de 34 000 € pour son projet de reconquête hydraulique du courant de la motte ;
- d'attribuer à la commune de Leforest, une subvention de 310 000 € pour son projet de reconstruction d'une piscine ;
- d'attribuer à la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais une subvention de 25 416 € pour son projet d'extension de son entrepôt de stockage ;
- d'attribuer à l'association Nœux Environnement, une subvention de 300 000 € pour son projet de démonstrateur de la transition énergétique et environnementale ;
- d'attribuer au Club École de voile de Berck-sur-Mer, une subvention de 250 000 € pour son projet de rénovation-extension de son bâtiment d'accueil ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la commune de Leforest, la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais, l'association Noeux Environnement et le Club Ecole de voile de Berck-sur-Mer, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial – Culture, jeunesse, sports et loisirs	2 430 000,00	1 957 000,00	560 000,00	1 397 000,00
C05-420C01	2324//90420	Fonds d'innovation territorial – Action sociale	270 000,00	206 940,00	25 416,00	181 524,00
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial – Aménagement et environnement	3 300 000,00	1 124 299,15	791 482,00	332 817,15

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Ce rapport a été présenté pour information à la 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi du 05/09/2023.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 05/09/2023.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY